

---

# Concours d'entrée

---

# Rapport Jury 2023

---

## Histoire

---



## INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

### Composition d'histoire

- **SÉRIE : Lettres et Arts, Langues Vivantes et Sciences Humaines**
- **Épreuve écrite**

### Sujet : « Violences et luttes populaires en France, 1831-1968 »

L'épreuve écrite d'histoire s'est déroulée dans le cadre de la Banque d'épreuves littéraires commune aux Écoles normales supérieures (de Paris, Lyon, Paris-Saclay), à l'École nationale des chartes et à d'autres grandes écoles. Le jury remanié était constitué de 54 correcteurs agréés par l'ENS (25), l'ENS de Lyon (25) et l'école des Chartes (4). Ils ont été répartis en binômes qui ont corrigé les copies en suivant les recommandations données par les directions des écoles. Les courbes des notes produites par ces binômes ont été harmonisées afin de garantir le caractère équitable de l'épreuve.

Les candidates et candidats étaient au nombre de 4513. 4313 ont effectivement composé, parmi lesquels 17 ont rendu une copie blanche. La moyenne des notes s'établit à 9,6, dans les normes des années précédentes (9,72 en 2021, 9,94 en 2020, 10,16 en 2018, 9,68 en 2019). Les copies dont la note est inférieure à 6 représentent 17 % du total, tout comme en 2022, 33 % des copies ont été notées entre 6,5 et 10 (32 % en 2022, 34 % en 2021), 17 % des copies ont obtenu au moins 14 (17 % en 2022, 15% en 2021). La moitié des candidates et candidats a donc obtenu une note égale ou supérieure à 10, de même que l'an passé.

Cette stabilité des résultats indique que les candidates et candidats ont su s'approprier un programme à la matière dense et complexe, consacré aux *Mouvements protestataires et luttes populaires (France, 1831-1968)*. Le jury espère qu'il aura pu faire apprécier aux candidates et candidats l'intelligibilité que l'histoire peut procurer au regard des enjeux du contemporain.

Tous cependant n'ont pu également dominer la matière proposée ou répondre au sujet posé. Comme bien souvent, les défauts de méthode et l'inégale maîtrise des codes de l'exercice expliquent une bonne part des écarts. Le jury tient à rappeler que la dissertation générale dans le cadre de l'épreuve de tronc commun n'a pas pour fonction d'évaluer l'érudition des candidates et candidats, mais leur capacité à proposer une synthèse problématisée, informée et ordonnée manifestant une bonne compréhension des termes du sujet et de la période étudiée ainsi que la capacité à restituer clairement des éléments de connaissance pertinents. Il ne peut à cet égard que rappeler des recommandations et des normes déjà maintes fois exposées.

Une bonne maîtrise de la langue écrite demeure une exigence fondamentale. Une copie mal orthographiée, à la syntaxe fautive, usant d'un lexique pauvre ou mal maîtrisé ne peut obtenir une note satisfaisante. La répétition de fautes grossières, qui parfois signalent des confusions fâcheuses, est réhivatoire à ce niveau. La confusion, y compris dans de bonnes copies, entre les siècles (1971 pour 1871) est trop récurrente, voire systématique, pour être mise sur le compte de l'inattention. Il faudra corriger cette faute, et ne plus la tolérer dans les exercices préparatoires.

Il est de même attendu des candidates et candidats qu'ils produisent des textes structurés obéissant aux normes de la dissertation, à commencer par sa présentation formelle (des sauts de ligne devant hiérarchiser et signaler les différentes parties et sous-parties). Faut-il d'ailleurs rappeler que la lisibilité de l'écriture est une condition d'intelligibilité du propos ? Celles et ceux qui auraient perdu l'habitude d'écrire correctement sur papier seraient bien inspirés de s'y entraîner parallèlement à leurs révisions. L'introduction est cruciale. Tout en respectant les

séquences attendues et articulées entre elles (amorcer, mettre en contexte, poser le sujet, définir et discuter les termes, problématiser, annoncer le plan), elle doit cependant demeurer une introduction et non pas constituer un texte plus long que les parties. La macrocéphalie dessert les copies en créant des attentes que le développement ne saurait satisfaire. Quant à la conclusion, elle ne peut être réduite à quelques lignes tracées à la hâte, mais elle doit récapituler les acquis de la démonstration, répondre en fonction de la problématique, ouvrir le sujet (sans découvrir *in fine* le sujet qu'il aurait fallu traiter ni annoncer un avenir nécessairement tracé !). Le plan quant à lui est apprécié pour sa cohérence, sa clarté et son équilibre, et n'autorise pas les redites.

Beaucoup de candidates et candidats proposent encore des premières parties fournies et regorgeant de détails mais une dernière partie famélique. Nous ne pouvons que rappeler aux candidates et candidats qu'il leur est demandé de sélectionner les données utiles et significatives au regard du sujet, de choisir avec soin les exemples devant être développés pour donner lieu à une analyse (en quelques lignes donc, et non sous forme d'une brève allusion) afin de nourrir leur démonstration, et nullement de jeter par écrit toutes les connaissances accumulées au cours de leur préparation : une copie qui commencerait par raconter par le menu la révolte des canuts en 1831, puis chacune des grandes insurrections, n'aurait aucune chance d'atteindre mai 68, et disons-le aucun intérêt. Inversement, l'argumentaire ne peut passer outre les logiques et les jeux d'échos : parler de la faible résistance parisienne au coup d'État du 2 décembre 1851 sans avoir évoqué au préalable les journées de juin 1848, rend inintelligible cette séquence historique et fragilise la démonstration d'ensemble.

De plus, il est attendu des candidates et candidats non pas qu'ils proposent une suite de fiches, mais qu'ils offrent une réflexion, utilisant les connaissances accumulées au cours de la préparation. Cela implique que soient examinés avec soin les termes du sujet de façon à dégager une problématique structurante, ce qui n'a pas toujours été fait. Le pluriel du premier terme du sujet appelait ainsi à envisager dans son histoire le rapport dialectique entre recours à la violence et modalités du maintien de l'ordre, qui changent dans le temps, et non à proposer un récit univoque des révoltes populaires. Une question vague ou triviale, une reformulation parfois maladroite du sujet ne peuvent tenir lieu de problématique. La formule « dans quelle mesure » n'est pas une formule magique valant problématisation. Il faut partir des définitions des termes du sujet, en déceler les contradictions dès lors qu'on les associe entre elles, savoir caractériser la période, mettre en évidence une difficulté constitutive et de longue haleine, sans quoi la copie dérivera fatalement vers le récit événementiel ou parfois vers la tribune, avec ses anachronismes contre les violences policières et la violence de l'État ou à l'inverse la sauvagerie des protestataires.

Cela suppose de solides connaissances, mais aussi la maîtrise des notions et du vocabulaire nécessaires : révoltes, révolutions, émeutes, manifestations, voire émotions, par exemple ne sont pas des termes interchangeables. Il faut de même lorsque c'est possible recourir à bon escient au lexique, aux façons dont se disent ou se montrent les événements dans leur contexte, en se gardant de plaquer les conceptions contemporaines, qui mènent à des erreurs, ou de replacer des citations comme récitées et enkystées dans le développement. Cela a conduit ainsi un certain nombre de candidates et de candidats à oublier que la violence d'État n'était pendant longtemps pas assimilable à la violence policière, et que ce ne sont pas les sergents de ville qui ont tiré sur un immeuble de la rue Transnonain, pas plus la police parisienne qui a exécuté les communards.

Il nous faut enfin redire que si une mise en contexte des phénomènes étudiés est toujours appréciée, il est attendu des candidates et candidats qu'ils connaissent assez une période qu'ils ont étudiée durant le cours de leurs études secondaires pour éviter les erreurs grossières, notamment sur la chronologie des régimes politiques de la France durant la période.

Nous proposons comme chaque année des éléments de corrigé spécifiques au sujet, en rappelant qu'il ne s'agit pas d'une copie modèle conduisant à évaluer les copies corrigées en fonction de l'écart les séparant d'une norme, mais d'une mise en perspective des enjeux propres au sujet posé et d'une réorchestration des éléments du programme retrouvés de façon partielle dans les copies.

## ANNEXE : PLAN DÉTAILLÉ

« **Vivre en travaillant ou mourir en combattant** ». Inscrite sur un drapeau noir, la devise des canuts a connu un formidable retentissement. Elle fait du combat pour le respect du tarif et de l'accord collectif un impératif vital ; elle s'attaque à la violence sociale d'une rémunération à la baisse dès lors qu'elle est librement négociée avec chaque maître tisseur ; elle fixe dans les esprits la violence de la répression contre le mouvement des canuts. Transfigurée en un romantisme révolutionnaire et transcendant le contexte lyonnais de l'insurrection de novembre 1831, pareille devise sert en effet à exprimer la quintessence des luttes populaires, lors de ses reprises (comme durant la Commune de Paris), et plus largement dans la mémoire ouvrière, liant avec une rare intensité les luttes populaires à la violence, au nom de la dignité. On ne saurait cependant englober l'ensemble des luttes populaires sous un tel mot d'ordre ; le foisonnement des slogans en 1968 en dit long à cet égard sur l'évolution des modes de mobilisation, tout en faisant surgir des aspirations à un mieux-vivre comme une manière de vivre autrement, pour certains décentrée du travail, mais toujours sur le qui-vive face à la violence de la répression.

### Définition des termes

Mettre de la sorte en rapport violences et luttes populaires, dans la France de 1831-1968, c'est se heurter à un condensé de sens et de résonances. C'est ainsi que le terme de **luttes** – commode en ce qu'il coiffe tout un spectre d'actions protestataires (de l'insoumission à l'insurrection), fait inmanquablement écho à la « **lutte des classes** » durant cette séquence marquée par le marxisme. Lutte au singulier donc, soit la situation conflictuelle opposant entre elles les classes sociales du fait d'intérêts contradictoires, l'une (la bourgeoisie) dominant l'autre (le prolétariat). Le regard contemporain tend désormais à privilégier une autre expression, celle de « **luttes populaires** », qui n'a certes pas l'assise du concept marxiste mais qui, de ce fait, est d'un usage souple et extensif pour couvrir un ensemble autrement varié de confrontations sociales au cours de la période 1831-1968, bien au-delà donc des mobilisations ouvrières. Encore faut-il se garder d'essentialiser ce qualificatif de « **populaires** », en un temps où s'affrontent aussi les définitions et les visions du peuple. En bien des épisodes, le peuple politique en lutte n'est qu'une fraction déformée du peuple sociologique, mais l'on ne saurait faire des représentations culturelles et morales un simple écran. Disons à ce stade que ce peuple ne préexiste pas à l'entrée en scène protestataire et que ce sont même les luttes qui le donnent à voir, voire le font naître.

**L'adjectif « populaires » semble d'ailleurs placé en facteur commun pour luttes et pour violences.** C'est du reste ainsi qu'ont été interprétées en large partie les violences qui émaillent les luttes : au fond, elles donneraient à voir ce qu'est le peuple, dont la force – faute d'être encadrée et canalisée - se déploierait en **violence**, soit l'usage de la menace, de la coercition et de la force physique pour obtenir satisfaction, imposer sa vision des choses en rupture avec le droit en vigueur. Or par le fait même, la violence se déchaînerait avec brutalité ; sous l'influence d'une colère irraisonnée, du sentiment vindicatif ou de l'effet d'aubaine, elle est ce qui est de trop, au mépris des formes d'auto-restriction ou des ciblage qu'observent en général les protestataires. C'est dire que « **violences populaires** » est également une expression polémique, toute une tradition voyant d'ailleurs un pléonasme dans ces deux termes. Mais, en définitive, le libellé « violences et luttes populaires » n'associe pas forcément les premières aux secondes et laisse toute latitude pour prendre en compte **d'autres violences, sociales et répressives**, en une dialectique que l'on peut saisir à différents stades. La France, dans tout son territoire, jusque dans ses départements ultra-marins, présente en effet une large gamme de configurations, selon l'articulation entre luttes et violences populaires, surtout dans une période telle que les années 1831-1968, travaillées par des conflits socio-politiques de première importance, sur fond de mutations économiques et culturelles.

## Problématique

La valeur opératoire de quelques-uns des grands paradigmes en sciences sociales (le processus de civilisation des mœurs, le monopole de la violence physique légitime) prédispose à appréhender la période au **prisme du recul tendanciel des violences** allant de pair avec la régularisation des luttes, dans une dynamique de progrès, certes non sans heurts mais sous l'arbitrage d'un État, mieux établi, ne jouant plus sa pérennité dans la défense de l'ordre social tel qu'il est institué. Cependant, ce serait à l'évidence forcer le trait que de réduire cette séquence à la chronique d'un dépérissement annoncé des violences. N'est-ce pas supposer une même échelle d'appréciation de la violence, constante tout au long des 140 années de la période ? Or cette dernière est marquée par des **abaissements du seuil de tolérance**, annulés par les guerres, mais qui rendent plus ou moins acceptables des conduites violentes, et désignables comme telles. Le **cadre légal lui-même s'infléchit** : le droit de grève (via la suppression du délit de coalition par la loi du 25 mai 1864) ou le décret-loi du 23 octobre 1935 régissant les manifestations sur la voie publique (sous réserve de déclaration préalable) ont pour conséquence de transformer la qualification des faits et de leurs acteurs, ce qui change l'attitude des forces de l'ordre et fait reculer la violence. Dans ces conditions, c'est **davantage en termes de stratégie qu'il faut envisager le recours aux violences lors des luttes populaires** ; volontiers perçues comme consubstantielles / inhérentes à de tels mouvements, elles peuvent être également comprises comme des dérives ou des dérapages, tandis que d'autres assument ces violences comme l'auxiliaire, peut-être même nécessaire, des luttes populaires. À cet égard, la violence peut être un levier pour faire basculer un rapport de forces – bref, relever pleinement de la *praxis* (une action en vue d'un résultat), ou miser délibérément sur l'éclat symbolique – les deux pouvant se recouper. Cette histoire, bien que jalonnée d'événements, ne peut se réduire à sa dimension factuelle et passe donc par une histoire des regards et des représentations.

## Annonce du plan

### I. L'ENTRECHOC DES VIOLENCES AU RISQUE DE LA GUERRE CIVILE (1831-AUX ANNEES 1870)

Les contemporains, et en particulier les autorités, ne concevaient pas les actions collectives en termes de « luttes populaires » mais les désignaient, bien que de façon confuse et élastique, en fonction du degré de gravité des troubles qu'elles généraient (émotion, tumulte, révolte, émeute, insurrection, révolution), déterminant des répliques plus ou moins proportionnées. Ces qualifications apparaissent bien fragiles et réversibles, soumises à manipulations car les mots servent aussi à faire la guerre dans les cas où la menace de subversion serait telle qu'elle pourrait ébranler les assises de l'ordre social, au-delà de l'atteinte à l'ordre public. De là, ces **affrontements de grande ampleur, avec prise d'armes**, qui ont consacré la période, pour la France, comme le temps de révolutions mais auxquels ne s'identifient pas toutes les luttes populaires. **En mode mineur**, celles-ci suivent un autre cours, marqué par l'atténuation sensible des violences ; ce n'est pas tant là le signe de l'affaiblissement de la vigueur des luttes mais **l'affirmation d'un nouveau répertoire, s'adaptant à un contrôle renforcé de l'État sur le territoire et exploitant les ouvertures de la législation.**

#### A) Les luttes populaires au miroir grossissant des représentations

Les contradictions au cœur du XIX<sup>e</sup> siècle s'accompagnent d'une pluralité de grilles de représentation du peuple et de ses mobilisations :

1/ Les lendemains d'une révolution

- Née des barricades, la **monarchie de Juillet exalte l'élan généreux du peuple en armes pour la défense de ses droits et de la liberté** en une floraison d'articles et de gravures. Ces mêmes textes et images posent d'emblée cependant une **série de conditions**, qui s'accroîtront par la suite (émeutes des 17-18 octobre 1830 en protestation contre l'abolition de la peine de mort dans le cadre du procès des ministres de Charles X, puis sac de l'archevêché le 15 février 1831) : le peuple rassemble l'ensemble de la population – bourgeoisie comprise ; la légitimité de l'intervention du peuple tient à la violation de la légalité existante par un gouvernement et non pas à la conquête de nouveaux droits ; le mouvement a été d'autant plus fort, irrésistible et unanimiste, qu'il n'a pas été émaillé de violences superflues et d'atteintes aux biens ; l'organisation de la garde nationale donne forme à ces aspirations,
- Cette célébration – conditionnée – du « **citoyen-combattant** » (**L. Hincker**) est **strictement limitée au champ politique**. La dignité de la figure de l'ouvrier-combattant n'est pas reconnue. Par leur soulèvement, les canuts (1831 et 1834), qui ne forment qu'un segment de la population, s'attaquent à l'ensemble de l'ordre social. Sur un mode mineur, il en va de même pour les 89 grèves dans le Paris de 1831-1834.

2/ Ces divergences reposent sur un fond plus large de représentations sociales et d'imaginaires culturels

- **L'ombre de la Révolution** – et ses zones d'ombre. Les premières interprétations libérales de la RF ont dissocié la légitimité et l'œuvre de la Révolution des violences populaires qui l'ont émaillée, imputables pour l'essentiel au peuple, laissés à l'écart de la diffusion des Lumières et entretenus dans ses instincts par la compression monarchique. De sensibilité libérale-conservatrice, l'école dite fataliste justifie 1789 par le décalage entre la situation juridico-politique et les nouvelles réalités économiques et sociales, et dédouane la bourgeoisie de la responsabilité de « 93 », qui a été une seconde révolution rendue nécessaire du fait des menaces qu'exerçaient les privilégiés, et qui a conduit à l'entrée en scène du peuple, porteur de violences inacceptables. Cette mise en récit et cette construction mémorielle de la RF est bien au cœur de la période étudiée, au fil de la publication de livres, mémoires, des salons de peinture : toute cette production entretient la peur et fait des luttes populaires les signes avant-coureurs d'un retour à la violence et à la tyrannie du peuple révolutionnaire,
- **Le malaise que suscite « la Révolution industrielle »** ; Les transformations rapides des modes de production et des rapports sociaux du travail doivent être évoqués, en évitant amalgames et surinterprétations, en particulier l'assimilation des ouvriers en révolte à des prolétaires de l'industrie (l'organisation proto-industrielle de la Fabrique lyonnaise ; cf la sociologie des combattants de 48 ou des Communards et encore celle des artisans des faubourgs de 1789). Le mythe romantique des « barbares », aux lisières de la civilisation, au sein même des grandes villes (cf article de Saint-Marc Girardin, le 8 décembre 1831, dans le *Journal des débats*) donne le ton à l'époque. Tout cela renvoie à la difficulté de faire une place à des populations ouvrières croissantes, et pourtant marginalisées, paupérisées, aliénées mais qui entendent négocier l'introduction des machines (cf bris de machines), en situation flottante dans un espace urbain taudifié ou dupliqué (cf Roubaix). La menace tient à l'absence de possibilités d'expression pacifique des revendications en raison de l'interdiction des organisations ouvrières ; grèves violentes dans le bassin stéphanois en 1844, Lodève 1845, mines d'Anzin en 1846.

3/ Le sens de l'histoire ?

**Mépris ou méconnaissance des systèmes de représentation du juste et de l'injuste, de « l'économie morale de la foule » (E. P. Thompson), qui donne sens aux mobilisations**

**populaires, y compris aux gestes au cœur de l'action.** Les formes de taxation (émeutes frumentaires), de destruction (iconoclasme, bris de machine) sont adossées à des rituels et à des symboles, superbement ignorés, pour mieux rejeter ces conduites dans le registre de l'irrationnel, de la fureur, et quoique la violence soit en général ciblée, ajustée aux objectifs, afin de faire consensus et de renforcer la **cohésion du groupe** (ce qui explique aussi qu'en cas de dérapage, tous les présents peuvent frapper à leur tour le cadavre de l'adversaire – un gendarme à Cuers en 1851, un propriétaire noble à Hautefoy en 1870, quitte à ajouter à l'horreur du crime aux yeux des témoins extérieurs, voyant dans le nombre de coups portés post-mortem non pas cette signature communautaire mais un dévouement sauvage).

Au-delà de cette poignée de cas extrêmes, les luttes populaires violentes sont frappées du **sceau de l'archaïsme** sous l'effet de :

- 1848 et du **basculement dans l'ère du suffrage universel.** L'élection délégitime l'insurrection (et par là la figure du citoyen-combattant) : le bulletin doit remplacer la barricade. Les ouvriers de Paris ou de Limoges, les Voraces de Lyon se voient dépossédés de leur fonction de sentinelle des droits et intérêts du peuple dès lors qu'il n'existe plus de hiatus entre pays légal et pays réel. La lutte populaire est un abus du fait de la représentation populaire. Cf Victor Hugo à l'Assemblée législative, le 21 mai 1850 : « *Le suffrage universel, en donnant un bulletin à ceux qui souffrent, leur ôte le fusil. [...] Or qu'est-ce que tout cela, messieurs ? C'est la fin de la violence, c'est la fin de la force brutale, c'est la fin de l'émeute [...] le droit d'insurrection aboli par le droit de suffrage* »,
- L'inclusion des paysans dans le corps électoral met les campagnes au centre du jeu politique : les partisans de la République démocratique et sociale redoutent d'abord la manipulation de masses paysannes peu éduquées, encore sous la dépendance du curé et du châtelain. Après l'élection de décembre 1848, le changement de stratégie des républicains avancés, qui se tournent vers les problèmes paysans (campagnes rouges du Centre-est du Midi) réactive dans les milieux conservateurs la **peur des jacqueries.**

= **Décembre 1851** sert de révélateur à ces évolutions contradictoires :

- Déploiement intimidant de la violence d'État, dans des grandes villes (Paris en tête) mieux tenues par l'armée, qui a appris de ses échecs,
- Divisions parmi les républicains – élites / milieux ouvriers dans les grandes villes ; petites notabilités / ruraux : la convergence des luttes (défense de la légalité républicaine / luttes populaires sur fond de contentieux liés aux conflits fiscaux, de chasse), avivée par la violence « expressionniste » (M. Agulhon),
- Art consommé du pouvoir bonapartiste d'utiliser les registres de justification : abolition de la loi de 1850 du corps électoral ; instrumentalisation de la peur de la jacquerie et du spectre rouge.

## **B) Une tendance lente et saccadée à la décrue des violences lors des luttes populaires**

L'histoire politique et le faisceau des représentations mettent en avant une série **d'affrontements paroxystiques** en termes de violences alors que celles-ci tendent lentement à reculer.

### 1/ « L'ordre règne », mais à quel prix ?

Mot prêté au général Sébastiani, ministre de la Guerre, à propos de la répression de l'insurrection de Varsovie par l'armée russe (1831) ; durant la période sont sur le devant de la scène des luttes populaires de nature insurrectionnelle se heurtant à une répression frontale. Série d'épisodes de grande ampleur aux allures de guerre urbaine (on parle alors de **guerre des rues et des maisons**... ou guerre des pots de chambre !), avec l'érection de barricades pour disputer la maîtrise de l'espace aux forces de l'ordre parmi lesquelles les troupes prennent vite le pas pour écraser ceux qui sont perçus comme des ennemis du dedans.



Dispositif de l'état de siège, qui confère des pouvoirs exceptionnels à l'armée. Ne pas s'arrêter sur tous les temps forts (d'autant que la qualification de *populaires* pour certains, 1834 ou 1839, fait question si l'on fait concorder populaire et spontané) ; choisir 2-3 exemples.

- **La révolte des canuts de novembre 1831** (100 morts parmi la garnison de Lyon qui a dû faire retraite ; 70 canuts tués),
- **Journées des 5-6 juin 1832** (98 morts parmi la garnison de Paris, la garde nationale et les gardes municipaux ; peut-être le triple parmi les insurgés),
- Deuxième **révolte des canuts en avril 1834** (une petite centaine de tués parmi les forces de l'ordre ; le double pour les insurgés) : disproportion des moyens (fusils trop peu nombreux pour le nombre des insurgés / artillerie) puisque moins de 1% des membres de la force publique succombent contre près de 10 % des insurgés,
- **Révolution de février 1848** : insister sur le rôle de la spectaculaire « promenade des cadavres » à la lueur des flambeaux qui a donné une autre dimension au mouvement (la violence répressive justifie l'appel à la violence populaire) ; nette prédominance des ouvriers parmi les insurgés,
- **15 mai 1848** : cristallisation des premiers blocages entre la vision « sociale » et la vision « nationale » de la IIe République, qui se dénoue dans la répression... avec l'échec de la mobilisation populaire (répétition générale ratée des journées de juin),
- **23-26 juin 1848** : Souligner le fait qu'il s'agit là d'une insurrection populaire, et bien perçue comme telle, essentiellement ouvrière (tout en notant la composition populaire et jeune des gardes mobiles) ; cf thème de la guerre servile. Les contemporains des événements s'emploient à décrire ces journées d'été dans un registre proche de l'évènement cathartique, si ce n'est apocalyptique. L'armée et les forces paramilitaires, appuyées par nombre de députés résolus à « en finir » écrase dans le sang la révolte, perçue comme un danger existentiel pour la civilisation. Toutefois, l'étude des pertes nuance ce sentiment de massacre. Il n'en reste pas moins que la violence a été à la hauteur d'un affrontement hors normes : 25 000 insurgés, dont 10 à 15 000 combattants réels ; en face, Cavaignac a fini par avoir près de 60 000 hommes à disposition. Il en a perdu 1% (600 au combat). La Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale, le 7 juillet, rapporte officiellement 1035 tués et 2000 blessés civils ; l'historiographie contemporaine a revu ces estimations à la hausse (entre 1500 et 4000 victimes). Au cours des journées, des rumeurs terrifiantes ont circulé sur les sévices qu'infligeaient les insurgés aux soldats tombés entre leurs mains,
- **Décembre 1851, dans les départements rouges** (100 000 insurgés). Neuf gendarmes sont tués, auxquels il faut ajouter la mort de deux membres de leurs familles. Ce bilan suffit à justifier l'avalanche qui affecte les représentations des insurgés – dont les pulsions bestiales sont détaillées complaisamment – pour donner corps à la propagande antérieure sur la sauvagerie qu'annoncent les jacqueries et le chaos que promet le coup de force des rouges.

## 2/ En toile de fond, une décrue tendancielle

**Pics rébellionnaires aux lendemains des révolutions** de 1830 et de 1848 – séquence postrévolutionnaire en trompe-l'œil, à la faveur de l'effondrement momentané et localisé de l'autorité, de la force publique.

L'époque est au contraire à un **resserrement du maillage de l'État** et de ses représentants ; c'est ainsi qu'à partir de 1850, l'objectif d'une brigade de gendarmerie au moins par canton est atteint dans tout le pays. Plus nombreuse, plus réactive, la force publique est en mesure d'intervenir rapidement ; il y a là une dimension dissuasive voire préventive, qui limite les cas de confrontation auxquels mène un **état des lois très restrictif** : les rassemblements sont compris comme des attroupements qui doivent se disperser à la première sommation des détenteurs de l'autorité publique, autorisation à ouvrir le feu après trois sommations (loi du 10 avril 1831, qui reprend le dispositif de la loi martiale), contourné par un répertoire intermédiaire

cf cortèges funèbres (E. Fureix). À leur niveau, les gendarmes ajustent leur réaction à la situation, proportionnent leur réponse et usent de patience.

Dans le même temps, le recours à la violence, et en tout cas aux armes (plus rares), perd de son évidence pour une large partie des populations. Le **mouvement de pacification** est plus profond, et s'adosse au processus de civilisation des mœurs (plus de retenue, de contrôle, via les formes de civilité). Cf les débats préparatoires à la loi Grammont (2 juillet 1850 sur les mauvais traitements envers les animaux domestiques – et leur lecture par M. Agulhon, art. : « Le sang des bêtes »).

D'autres possibilités de faire entendre sa voix et son mécontentement sont saisies ou inventées. **Modélisation sociologique (C. Tilly)** : la révolte locale laisse place à la manifestation à portée nationale. Schéma adossé à la perspective historiographique alors dominante, constatant le « primitivisme des luttes » pour souligner les efforts et réussites de la **structuration du mouvement ouvrier**.

La **fin du patronage élitaire** (nobiliaire voire républicain) a pu assécher à la source des mouvements voulus par ces élites : en conflit avec le pouvoir gouvernemental, elles cherchaient à susciter un mouvement d'allure populaire : soulèvement manqué de la duchesse de Berry dans l'Ouest (1832), décembre 1851 à Paris (seulement entre 1 000 et 1 500 insurgés, fin du mouvement dès le 4 décembre = ce n'est pas là le seul résultat de la fusillade sur les boulevards Montmartre et Poissonnière). Cela signe l'autonomisation des luttes populaires.

Dépérissement amplifié par la **résolution de certains contentieux** : dès les années 1840, la **conscription** est largement acceptée, et ne suscite plus les rébellions des décennies précédentes. Après un dernier pic dans le contexte de la disette de 1846-1847 qui a conduit à des violences (Buzançais), les troubles **frumentaires** (taxation populaire au marché, entrave au transport de grains) disparaissent. Les luttes forestières, qui avaient pris une tournure collective en réaction au Code forestier de 1827, s'émiettent ou reprennent la forme de contestations judiciaires. Dans ce sens, le glissement de la lutte « populaire » en milieu urbain et industriel ou semi-industriel, aux dépens des longs feux des insurrections rurales, est illustré par leur marginalisation dans le discours politique dominant, à l'image des perceptions de la guerre des Demoiselles (Ariège, 1829).

Évolution à l'œuvre dans le cadre du **Code pénal révisé de 1832** :

- **Raréfaction des acquittements scandaleux** par le jury (les jurés du début de la période pouvant dans certains départements se montrer très compréhensifs pour les affaires d'honneur et de violence contre les gendarmes),
- **Montée de la correctionnalisation** pour éviter de telles anomalies, au profit d'une répression certes moins sévère (les violences ayant été requalifiées comme délits, et non comme crimes) mais plus assurée car rendue par les juges professionnels des tribunaux correctionnels,
- **Cas des femmes** : Dissymétrie genrée de l'appareil judiciaire, à tous les niveaux, au bénéfice des femmes, ce qui est une façon de les exclure de l'espace public, au-delà de l'indulgence ou de l'embarras (incarcération de mères), et jusqu'au déni d'une violence féminine.

Soulignons aussi que le **procès peut être attendu, voulu, afin de bénéficier d'une tribune**, pour faire le procès des forces de l'ordre et du pouvoir (cf dans l'Ouest, les avocats légitimistes donnent de la voix pour défendre les Vendéens/Chouans insoumis des années 1830 ; cf le « procès d'Avril » dit le « procès monstre » des insurgés d'avril 1834 devant la Chambre des Pairs, en 1835). Possibilité qui disparaît avec les conseils de guerre et des commissions de mixte, composées d'officiers.

### C) L'Année terrible des luttes populaires

Ces évolutions semblent remises en question par la crise de 1870-1871, dans le contexte de la guerre perdue contre la Prusse et les États allemands, guerre qui entraîne après la chute

du Second Empire une **mobilisation militaire populaire** à l'appel du gouvernement de défense nationale et qui s'organise à l'échelle locale (garde nationale à Paris).

### 1/ Un crescendo

Le climat de 1870-1871 ne naît pas de rien : il poursuit et amplifie une

- **Mobilisation républicaine** à l'œuvre **depuis 1869**, dans le contexte des élections au Corps législatif de mai-juin + funérailles tumultueuses du jeune journaliste Victor Noir, le 12 janvier 1870, avec une foule de près de 100 000 personnes,
- **Relance de la conflictualité sociale** (grève des mineurs du bassin houiller de la Loire préparée par la société de secours mutuel La Fraternelle (pour journée de 8 heures, caisse de secours unique) – 15 000 grévistes – fusillade de La Ricamarie : 14 personnes tuées dont un bébé ; grèves dans l'été des ouvrières ovalistes et des ouvriers mouliniers de Lyon ; Carmaux ; 8 octobre : fusillade à Aubin, dans l'Aveyron, 14 morts dont 2 femmes et un enfant.

Le contrôle renforcé du pays, en partie permis par le resserrement des forces de l'ordre, s'affaiblit avec la guerre, ce qui redouble au niveau local l'impression de **vide du pouvoir**.

**Massacre de Hautefaye (Dordogne), le 16 août 1870**, un jour de foire : supplice d'un jeune noble deux heures durant dans des conditions atroces ; interprétation politique d'A. Corbin (désarroi, rumeurs et trahison, meurtre d'amour pour l'empereur des paysans en mauvaise posture), à compléter par les lectures sociales (vieux contentieux sur l'accès à l'eau ; cf mise à mort sur l'ancienne mare asséchée où s'est déroulée l'immolation d'Alain de Monéys).

Dans tous les cas : sentiment d'horreur que soulève pareille mise à mort qui heurte les normes et sensibilités des bourgeoisies urbaines : dégoût et sidération, rejeté dans l'archaïsme. En termes d'évolution du rapport à la violence, il peut être intéressant de comparer l'accueil assez différent qui avait été réservé au **double meurtre de Villesèque** 40 ans plus tôt (meurtre de deux nobles, Auguste – ex sous-préfet de Narbonne - et Gonzague Latreille, dans leur domaine de Gléon, le **12 novembre 1830**, lorsqu'ils ont tenté, avec leurs gardes forestiers et quelques gendarmes, d'empêcher les habitants de Villesèque de couper leurs bois) ; les deux corps ont été décapités. 1830 a renversé les rapports de force et précipité l'épilogue sanglant d'un contentieux vieux de cinquante ans. Les élites libérales urbaines ont pourtant préféré soutenir la cause des paysans. Un premier procès en juin 1831 s'achève sur un acquittement général, obtenu en partie à la faveur du contexte postrévolutionnaire et grâce à l'efficacité de la stratégie du silence de l'ensemble des habitants (les paysans se sont faits plus paysans que nature, pour montrer qu'ils n'ont rien de rebelles subversifs, mais qu'ils se sont laissés entraîner par la spontanéité attachée à leur condition. A l'inverse, lors du procès d'assises de Périgueux fin 1870, sur 21 inculpés : 4 condamnations à mort, et des peines de travaux forcés.

### 2/ Une guerre contre le Paris populaire en lutte

Ne pas raconter la Commune (en dehors de repères indispensables), mais en appréhender le cours au plus près de la problématique luttes/violences !

- L'événement du **18 mars** (mode de mobilisation : gardes nationaux du Comité central et place des femmes, question des canons, sort des généraux Lecomte et Clément-Thomas),
- Pas de **fatalité de la violence** : évitement et abandon de la ville par les autorités, peu de confrontation (passées les violences intimidatrices contre la manifestation des Amis de l'Ordre, place Vendôme, le 22 mars, brisée dans le sang par des gardes nationaux), auto-restriction que s'imposent les représentants de la Commune dans le respect des personnes et des biens,
- La **Semaine sanglante** ; l'affaire des otages, les combats, les incendies ; la répression (en laissant apparaître le bilan encore controversé : non pas certes 30 000 morts – mémoire communarde-, peut-être 7 000 – R. Tombs, mais 15 000 pourraient être dénombrés).

Bien mettre en évidence les **distorsions à l'œuvre sur le plan du discours et des images** :

- « Versaillais », poussés à l'intransigeance, par la défense de la propriété et de l'ordre établi ainsi que la défense de la volonté du peuple et de la représentation nationale. La lutte contre la Commune est ainsi transfigurée en un **combat nécessaire pour la société et la civilisation face à des insurgés qui en défient les règles**, en commençant par se défaire des règles de la guerre régulière ; d'où une lutte/répression qui s'affranchit des lois civiles comme des lois de la guerre,
- Construction de **la figure du Communard et de la pétroleuse**, qui mobilise des représentations antérieures, et qui doit disqualifier leurs imitateurs,
- **Martyrologue de la Commune**, détestation de la République bourgeoise ; tout un imaginaire de la lutte populaire brisée par la violence d'un État aux mains des forces réactionnaires,
- À terme cependant, le choc de la répression, **traumatisme de la société** (cf amnistie) va pousser à repenser le maintien de l'ordre.

Commentaire historiographique : de nombreux travaux ont permis de déconstruire le discours « communard » sur la violence sauvage rejetée dans le seul camp de la Commune. Ces travaux ont permis de repenser les insurgés et leurs représentations (Les Pétroleuses d'Edith Thomas ; La Commune et les communards, Paris insurgé, ou encore Le procès des communards de Jacques Rougerie ; La guerre contre Paris de Robert Tombs). Toute cette historiographie a fait l'objet d'une synthèse et d'une redécouverte à la faveur des 150 ans de la Commune, en 2021.

### 3/ Luites populaires au temps de la République des Ducs

- L'après-coup de la Commune (silence imposé au mouvement social dont les figures et les structures ont été neutralisées par la répression – voir notamment les déportations des meneurs en Algérie et en Nouvelle-Calédonie),
- Et pourtant, reprise de l'agitation en réaction à l'appesantissement de la tutelle sur le pays (loi sur le colportage) + aspirations républicaines contre les entraves préfectorales cf regain d'hostilité à l'encontre des gendarmes,
- La question des mutations de la lutte sur les cendres de la Commune (cf Louise Michel et la question kanak) pouvait être évoquée pour montrer les devenirs à plus bas bruit de cette « année terrible ».

## II. PAX REPUBLICANA ? DE LA FIN DES ANNÉES 1870 À 1917

### A) Intégration républicaine et forclusion de la violence populaire

#### 1/ La fin des terroirs rébellionnaires ?

L'installation de la République des républicains transforme les dynamiques du changement politique. Série de lois consacrant les **libertés publiques** : autorisation de l'ouverture des débits de boisson sur simple déclaration en mairie en 1879 ; colportage libre en 1880 ; tenue de réunions publiques sans autorisation par la loi du 30 juin 1881 ; liberté de la presse complète par la loi du 29 juillet 1881) qui tendent à pacifier les luttes politiques, sous l'arbitrage du suffrage universel masculin. La compétition électorale canalise les violences + civilisation du journal fait reculer les rumeurs, et par là les peurs et mobilisations qu'elles entraînaient + médiation du député (des élus) face aux agents et fonctionnaires.

Plus largement rôle de **l'école républicaine**, instruction civique et morale (la violence est condamnée), développement des transports, universalisation du service militaire : **intégration nationale** renforcée qui réduit les violences rurales populaires à l'encontre de l'emprise de l'État à des formes presque folkloriques (cf pays de Sault). Pas de déterminisme cependant :

en **1907 la révolte des vigneron**s du Languedoc, prend un tour insurrectionnel, déploiement de l'armée ; 5 manifestants tués.

## 2/ Affaire classée ?

**Ambiguïté du récit républicain**, qui s'est bâti en partie sur des violences populaires, ensuite légitimées et même commémorées (loi du 6 juillet 1880 qui adopte le 14 juillet comme fête nationale annuelle).

Ces facteurs agissant dans le sens d'un effacement des luttes populaires violentes semblent déboucher sur un phénomène de **fin de l'histoire**. Toute une (para)littérature revient ainsi sur des conflits marquants passés mais les œuvres qui ont le plus d'échos sont souvent celles qui savent replonger dans les combats passés pour dresser des passerelles avec les mobilisations présentes. Un exemple à partir de **Jacquou le Croquant**, roman d'Eugène Le Roy, publié en 1899 :

Eugène Le Roy est né en 1836 au château de Hautefort, en Dordogne, fils de l'intendant du baron de Damas. Il renonce à la prêtrise, connaît en tant que percepteur une carrière typique des fonctionnaires des bourgs ruraux, contrariée sous l'Ordre moral raison de ses convictions républicaines et de son mariage civil scandaleux avec une femme dont il avait déjà eu un enfant. Son roman marque le sommet d'un genre à la fois populaire, régionaliste et ruraliste, et aborde de front les rancœurs sociales de la société d'une région enclavée (Périgord), et par là les rapports des paysans à la justice, la délinquance individuelle, la révolte collective, la ville. Le récit de Jacquou se situe pour l'essentiel dans les années 1820 et 1830, mais le temps de l'écriture est celui de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le Roy est hanté par la disparition du monde rural et de ses modes de vie traditionnels. Le roman relève de la fiction certes, mais d'une fiction nourrie de l'amalgame de plusieurs épisodes de l'histoire locale :

- Attaque du château de M. de Bars au début de la Révolution, ou celui du maréchal de Bugeaud à la Durantie en 1848,
- Une bataille politico-juridique à Domme en 1830,
- Surtout, le conflit entre le comte de Mansac (= Nansac dans le roman) et un dénommé Lafon en 1829, dans une affaire de dettes, conclu dans un 1<sup>er</sup> temps par l'acquittement de Lafon aux assises de Périgueux puis au lendemain de la révolution de Juillet par la mise à sac du château de Pazayac, propriété du comte de Mansac.

Ces épisodes sont revisités à la lumière de la formulation de la question sociale dans les années 1890, et de son application aux conflits agricoles : les différents partis socialistes s'intéressent davantage aux campagnes où ils comptent en 1893 pour la 1<sup>ère</sup> fois quelques élus, et en parallèle on note la formation d'un syndicalisme agricole qui va encadrer des grèves chez les travailleurs de la forêt (bûcherons du Cher, résiniers landais et feuillardiens du Périgord et du Limousin). S'ajoute enfin le temps long de la mémoire paysanne et de ses luttes contre les seigneurs : Jacquou prend conscience qu'il descend d'une lignée d'opprimés, comme les Croquants du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce faisant, sa révolte individuelle, sa vengeance personnelle s'élargit en la reprise d'une rébellion séculaire, conclue cette fois par la victoire sur les anciens seigneurs.

Mais si victoire il y a, ce n'est pas seulement en raison de l'incendie du château de l'Herm. Cette victoire est une victoire sur les réflexes anciens de violence – le sang ne coule pas -, et elle est entérinée par le monde des villes, par la société englobante, par l'acquittement des révoltés devant la cour d'assises de Périgueux, grâce à l'engagement d'un avocat, au jury « populaire », et au contexte politique de l'après révolution de Juillet. La dimension politique réside dans l'accord entre les paysans et les milieux libéraux, soudés contre un adversaire commun qui rappelle l'Ancien Régime.

## **B) Pas de lutte sans violence ?**

### 1/ L'encadrement syndical de la conflictualité sociale

L'apparente décrue de la violence dans les luttes tient aussi à l'évolution des conflits sociaux.

**Les grèves** ne sont plus un délit depuis 1864, sauf en cas de violence, de menaces ou d'atteintes à la liberté du travail. Les formes turbulentes qui accompagnent les mouvements (injures, bris de vitre contre l'usine, chansons appelant à la vindicte du peuple, dans la continuité de *Ah ça ira*) entretiennent l'idée d'une conflictualité mais le passage à l'acte reste l'exception. Des catégories de grévistes s'avèrent plus portées à user d'une violence intimidatrice en pays de mono-industrie (bassin minier) ; le recours à la violence est aussi un usage de la part de travailleurs peu qualifiés (terrassiers).

De 1871 à 1890, seules 3,5 % des grèves s'accompagnent d'actions contre les personnes et les biens ; 5,6 % s'accompagnent d'altercations entre les grévistes et les non-grévistes. Les « jaunes » et les « renards », accusés d'être des briseurs de grèves, sont soumis à représailles, et doivent être protégés, ce qui multiplie les risques d'altercation. Il n'empêche : **l'essor des syndicats après la loi du 21 mars 1884 (loi Waldeck-Rousseau)** contribue à l'encadrement des grèves - mieux préparées, plus longues, plus suivies - et à la canalisation des violences. Dans certains cas cependant, l'impasse des négociations, peut favoriser les violences de la part d'ouvriers excédés.

La tendance se confirme par la suite. Le mouvement social prend une ampleur croissante (1906 : 430 000 grévistes recensés au cours de 1309 grèves – dont celle ayant suivi la catastrophe de Courrières – un lieutenant de dragons est tué lors des manifestations ; 1910 : 1502 grèves ; 1911 : 1471), sans que les violences ne connaissent une poussée parallèle. En parallèle, Clémenceau assume sa posture de « briseur de grèves » (1906-1909) au nom de l'ordre républicain : les années 1890-1910 constituent plus largement la période d'affirmation du rôle de la police comme force de maintien de l'ordre (figure du préfet de police Louis Lépine) face aux manifestations parisiennes. Toutes ces évolutions participent à la (délicate) élaboration d'un discours républicain face au peuple.

Cf J.-M. Berlière sur le **passage du maintien de l'ordre républicain à une formule assurant un maintien républicain de l'ordre** = action du préfet Lépine : communication, renseignement, « grandes masses » déployées pour dissuader, techniques de mise à distance (ex. « manège » de cavalerie ; ex : 1906, lance à incendie utilisée contre les opposants aux Inventaires). Par la suite, gaz lacrymogène (pas dans l'immédiat car rappelle trop le traumatisme des gaz allemands durant la première guerre, mais utilisation en 1948). On peut mentionner l'action du préfet de Police, Célestin Hennion, la cogestion police et service d'ordre manifestant (« hommes de confiance ») : bon déroulé des défilés de soutien à l'anarchiste Ferrer le 17 octobre 1909. Tout le monde y gagne dans l'opinion publique.

## 2/ Le miroir déformant des représentations sociales

La crispation sociale tend toutefois à se renforcer, nourrie en partie par l'affirmation de **nouveaux rituels**, annonciateurs d'un renversement du rapport de forces (par voie de presse – d'où les lois dites « scélérates » ; le 1<sup>er</sup> mai, le Grand soir, les Internationales et la « lutte finale », les caricatures). Anarcho-syndicalisme prodigue en menaces contre l'ordre social et ses représentants. Un romantisme de la révolution, et des **apologies de la violence**, inéluctable et nécessaire (ex. Gustave Hervé, *La Guerre sociale*, appel à l'action directe, au sabotage, à la violence).

Pour **saisir ce décalage partiel entre la réalité des luttes populaires et les représentations** qui en sont données, on peut s'appuyer sur **Germinal**, roman majeur dont la genèse est bien connue.

Celle-ci révèle une évolution exemplaire (outre le décalage entre des faits censés se dérouler en 1866 – s'agissant de *Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le Second Empire* et les formes de mobilisation au moment de l'écriture). Imprégné à son insu de représentations sociales, Émile Zola prévoyait initialement de décrire une explosion de violence, en proportion de la misère et des souffrances endurées. Et Zola de prévoir tout un dérapage mélodramatique, jusqu'à pousser au dernier degré possible de la violence. Les ouvriers lâchés iront jusqu'au crime : « Maison attaquée à coups de pierres, siège en règle ; personnes tuées, éviscérées, sauvagerie abominable » ; il faut que le lecteur bourgeois ait un frisson de terreur. On le sait, le roman publié en 1885 n'empruntera pas cette voie, et si violence il y a, celle-ci est marginale : ce ne sont pas les mineurs de fond qui commettent un meurtre mais des femmes rendues folles de fureur et de vengeance face à un exploiteur et prédateur sexuel (le petit commerçant Maigrat), mais un enfant infirme qui s'est exclu de la communauté familiale et sociale (il assassine une sentinelle de l'armée), mais un vieillard dément (qui étrangle Cécile Grégoire).

Dans l'intervalle, c'est un séjour sur le terrain, à l'invitation du député socialiste de Valenciennes, Alfred Giard, qui a changé le regard de Zola. Il est témoin oculaire des premiers jours de la grande grève des 12 000 mineurs d'Anzin à partir du 21 février 1884. À son retour en mars, *Mes notes sur Anzin*, témoigne du renouvellement complet de sa vision de la population ouvrière et de ses luttes :

Zola en est revenu avec la vision d'un pays tranquille ; ce n'est pas le prix du sang que réclament les ouvriers mais de meilleurs salaires (car ils n'ont rien des « privilégiés » de la classe ouvrière). Il n'y a rien de figé en la matière : d'une part, la grève, en se prolongeant jusqu'au 17 avril, se durcit dans un climat très tendu ; d'autre part, la réception du roman signale que les milieux conservateurs veulent retrouver dans l'animalité individuelle l'annonce de la violence collective des mineurs.

Un autre exemple mériterait d'être développé pour saisir le conflit d'images et d'interprétation que suscite le thème de la violence ouvrière : **la grève de Decazeville et la « watrinade »**.

Le 26 janvier 1886, l'ingénieur Watrin, sous-directeur des Houillères et Fonderies de l'Aveyron, est défenestré par la foule en colère (baisse des salaires en contexte de Grande dépression ; refus de la négociation). Un tel fait est interprété comme un attentat sous prétexte de guerre sociale. Au procès, parmi les 10 accusés, figure Bedel, l'un des animateurs du mouvement social, condamné à 8 ans de travaux forcés bien qu'absent au moment du drame. L'écho des faits est entretenu par la condamnation de Louise Michel à 4 mois de prison pour incitation au meurtre cf (« Nous étions endormis, le coup de canon de Decazeville nous a réveillés. La Marseillaise souffle dans l'air ; le peuple se prépare, une fois encore, à sauver le monde... Honneur aux mineurs de Decazeville »). « Watrinade » devient un mot pour désigner la violence physique à l'égard de la hiérarchie (cf le mineur aveyronnais François Soubrié, arrêté pour avoir clamé dans un meeting que s'il existait un traître parmi les grévistes, il serait « watriné » : 4 mois de prison pour atteinte à la liberté du travail).

### C) Un ailleurs de la violence des luttes populaires (en deçà de la citoyenneté)

#### 1/ L'inadaptation des dispositifs d'encadrement des mouvements populaires

La gestion des foules protestataires est encore largement impensée. Les manifestations de rue restent interdites ; la **liberté de réunion (1881) ne s'applique qu'aux espaces clos**.

Dans les grandes villes, et d'abord à Paris, les **différents types de forces de l'ordre** (police, garde municipale, gendarmerie, armée) peuvent entrer en scène successivement en fonction de la gravité des troubles ; au niveau des agents, la force est dosée en fonction de la menace. Il n'en demeure pas moins que la force publique déploie la violence de ses armes (de guerre) lorsqu'elle se trouve acculée, accablée ; d'où la récurrence de drames marquants : fusillade à coups de fusil Lebel de Fourmies (le 1<sup>er</sup> mai 1891, soldée par la mort de 9 personnes, dont 4 femmes de moins de 20 ans et un enfant ; Draveil et Villeneuve-Saint-Georges face aux carriers et terrassiers).

Cela n'est pas sans poser problème : **écho médiatique**, émotion de l'opinion publique, relais de la représentation politique, voire crée un **malaise au sein de l'armée** (mutinerie de 1907). Mais la constitution d'une gendarmerie mobile est bloquée au Parlement.

#### 2/ En deçà de la citoyenneté

En Algérie, l'instauration du « régime civil » en 1871 avait contribué à un soulèvement de grande ampleur en **Kabylie et dans le Constantinois (révolte de Mokrani)**, réprimé dans la logique de répression militaire qui était celle de la phase de la conquête et de la pacification. La synchronie avec les insurrections communalistes constitue une approche connectée de cette insurrection populaire en Algérie coloniale, après quatre décennies de conquête et de colonisation (Quentin Deluermoz).

Recul des rébellions (1876, 1879, 1882-1883) contre l'impôt et les dépossessions foncières. Pour autant, les luttes populaires ne disparaissent pas mais prennent une autre forme, plus individuelle, à la lisière de la criminalité mais sur fondements sociaux et culturels au sein d'une paysannerie paupérisée, soumise à un droit d'exception (régime de l'indigénat) = **Banditisme (cf Arezky L'Bachir), incendies, déprédations forestières**. La question de l'interprétation du banditisme social (discours anarchiste de bandes criminelles, des Apaches à la Bande à Bonnot) peut également être posée pour la métropole, comme une sorte de dérivé par la violence sans plus de mobilisation populaire, avec au mieux la constitution d'une contre-société (infra-citoyenneté).

**NB : pas de violence des suffragettes françaises** – au vrai, des suffragistes (manifestation lors des élections municipales en 1908, un carreau cassé, une urne renversée), à la différence des suffragettes anglaises. Du reste, ce n'est pas là un mouvement populaire.

Le cas de la suspicion politico-institutionnelle, avec l'exemple du carnet B en 1914, peut également être évoqué. La ligne de crête entre la figure de l'« ennemi de classe », pour les uns, et l'« ennemi intérieur », pour les autres, pose la question des perceptions des acteurs, de part et d'autre de la barricade (symbolique, ici).

### III. FAUX-SEMBLANTS ET JEU DE BASCULES (1917-1968)

#### A) Des violences à l'ombre de la révolution à venir

##### 1/ Après-guerre - avant révolution (1) ?

L'Union Sacrée est un coup d'arrêt à la conflictualité sociale, qui reprend néanmoins dans le contexte des difficultés multiples de l'année 1917. Échos encore très assourdis des révolutions russes. Les **lendemains de guerre sont plus agités voire insurrectionnels** : cf métallurgistes parisiens en juin 1919 mais non suivis par les dirigeants des fédérations des cheminots, des dockers et des mineurs ; cheminots en 1920, mais isolement du courant révolutionnaire et répression (10% des grévistes perdent leur emploi ; 5% des cheminots). Quelques suites : violences de l'été 1922 au Havre (barricades et 4 morts à l'issue d'une longue grève), manifestation de soutien à Sacco et Vanzetti (août 1927), grèves de Roubaix (juin 1931).

Question : la culture révolutionnaire régénérée par le marxisme-léninisme (Russie, Allemagne, etc.) ne se heurte-t-elle pas aux compromis de la III<sup>e</sup> République en matière d'ordre républicain, du fait même de l'histoire politique de la République française depuis 1870 ? Cette dimension politico-idéologique pèse dans l'histoire des mobilisations et luttes populaires. De son côté, le PCF prévoit, en accord avec Moscou, un appareil clandestin pour poursuivre sa lutte (paradoxe car, jouant le rôle d'avant-garde de l'avant-garde du prolétariat, il puise dans des classes populaires mais n'a pas, par définition, une dimension populaire). Cet appareil clandestin lui permet de basculer dans la résistance et de rapidement constituer des éléments insurgés armés, dès 1941 (FTP). Ici encore, ce rapport à l'insurrection populaire et à la violence se fonde dans l'histoire de la (re)construction républicaine (en 1944, de Gaulle négocie avec Staline le désarmement des milices populaires, qui depuis l'été 1944 constituaient la force du PCF à la Libération), en échange de l'entrée de ministres communistes dans le GPRF.

##### **Double tendance contradictoire :**

- **Vigueur de la conflictualité sociale** (CGT-PCF), discours, stratégies et pratiques de lutte des classes. Volonté affichée de briser les chaînes ; épreuve de force assumée,
- **Accélération de la pacification des grèves** (d'après l'étude de Shorter et Tilly « Le déclin de la grève violente en France », on ne compterait que 8 grèves violentes entre 1919 et 1935).

Est-ce à dire que **le PCF** calculant ses forces en vue d'une confrontation inscrite dans un cadre mondial (Komintern) aurait lui-même canalisé les ouvriers ? Les tensions et provocations sont fortes (exutoire) ; de son côté, la presse de droite vise les « salopards en casquette ».

Mais, effectivement, **démocratisation des moyens d'expression et d'action politique** (entrée plus importante d'ouvriers dans les conseils municipaux. Sur le plan social : négociations collectives, bureaucratisation des syndicats : le réformisme peut payer cf avancées de 1936 (délégués du personnel, congés payés, augmentation salaires), mais obtenues sous la pression de la mobilisation populaire de 2 millions de grévistes en juin 1936 (12 000 entreprises concernées), mais non sans rixes en cas d'occupation.



2/ Après-guerre - avant révolution (2) ?

Compression pendant la seconde guerre mondiale malgré quelques épisodes marquants cf la **grève patriotique** du bassin houiller (mai-juin 1941) ; sabotages SNCF.

**L'Entrée en guerre froide** s'accompagne d'une intense conflictualité sociale. Avril **1947** (régie Renault) puis automne dans le bassin houiller. 3 morts à Valence en décembre. Grève des dockers à Marseille contre la guerre d'Indochine. Jules Moch à l'Intérieur, qui organise la riposte anticommuniste.

Automne **1948** : 7 semaines de violences dans le bassin minier contre les forces de l'ordre et les « jaunes » (y compris usage de grenades = stocks, guerre) ; des déraillements de trains et sabotages. La force publique est déployée : des morts, et des milliers de blessés. Licenciements.

D'autres mouvements fracassants : Brest : de l'acide sulfurique lancé sur la police (1950) ; manifestation communiste à Paris contre le général Ridgway (mai 1952), chantiers navals de Saint-Nazaire (1955).

3/ Mai 68 et ses ambiguïtés

Ici, mai 68 vu par les contestataires, dans toute leur diversité :

- Une lutte populaire ? phases du mouvement, de parisien et étudiant => provincial, populaire,
- Une lutte violente ? Spectacle de la violence cf deuxième nuit des barricades (24 mai). Bilan : miracle ou répression,
- Une lutte révolutionnaire ? Jusqu'où ? Prendre le pouvoir ou en finir avec les pouvoirs ?

**B) Vers un maintien républicain de l'ordre ou vers de nouvelles formes de luttes populaires ?**1/ Institutionnalisation et professionnalisation du maintien de l'ordre

L'encadrement des mouvements de rue accompagne et accélère la décréue de la violence à laquelle concourt la professionnalisation du maintien de l'ordre déjà bien amorcée avant 1914 (cf II B 2/).

Formalisation des **savoirs pratiques** : Instruction sur le maintien de l'ordre du 30 août 1930 ; décret-loi du 23 octobre 1935 qui autorise pour la 1<sup>ère</sup> fois officiellement les rassemblements sur la voie publique (à la condition d'une déclaration préalable auprès des pouvoirs publics). Création de la garde républicaine mobile [**GRM**] en 1921 (= des gendarmes mobiles), car hors de Paris, faisaient défaut les moyens imposants et formés de maintien de l'ordre, mais véritablement opérationnels à partir de 1927 ; puis des **CRS** fin 1944.

Le changement de méthodes des « moblots » (gardes mobiles) s'accompagne d'une ritualisation des manifestations, services d'ordre efficaces. NB : le mouvement des Gilets Jaunes, et leurs actes successifs, montrent à rebours, avec des manifestants sans culture de la manifestation, sans les codes (qui ne restent pas dans le cortège principal : mobilité, dispersion dans les rues parallèles), que **manifester s'apprend** et que cet apprentissage contribue à limiter les violences.

Mais l'équipement reste offensif, peu tourné vers la protection des agents ; des compagnies d'intervention (CI) composées d'agents volontaires, armés de longs bâtons (« bidules »).

2/ Mai 68 : épreuve de force, épreuve de vérité

Le moment 68 : illustre cette restriction de la violence des forces de l'ordre comme y veille le préfet de police **Maurice Grimaud** (qui a succédé à Maurice Papon). **Mouvement préparé dès 1962** (équipement plus approprié : lacrymogènes, fumigènes) pour mise à distance ; casques et boucliers pour les policiers. Mais le décalage est manifeste avec la perception sur le moment des événements cf réactions à la 1<sup>ère</sup> nuit des barricades (10 mai 1968) ; diffusion de photos de violences, discours anti-flic : la violence répressive alimente la lutte, la popularise, en son sens contemporain.

Cela n'empêche pas pour autant les violences policières, parfois mortelles, surtout dans les derniers temps du mouvement, et en dehors de la capitale, là où les moyens policiers sont plus limités, en effectifs ou en équipement (cf à l'usine Renault de Flins, à l'usine Peugeot de Sochaux-Montbéliard).

### C) Les nouveaux mouvements populaires, un autre rapport à la violence ou un autre rapport au peuple ?

#### 1/ L'outre-mer : reliquat des violences de naguère ou guerre intérieure ?

##### **a) Le cas de la guerre d'Algérie... qui ne disait pas son nom.**

= le peuple (nation) algérien se construit dans la lutte, au sens où ses dépositaires sont les héritiers des organisations de combat anticolonial dirigé par le FLN (y compris aux dépens de certaines figures telles que Messali Hadj). C'est donc un nouveau paradigme qui est posé d'abord sur la définition du peuple ; le critère de violence est en revanche « normé » par le pouvoir colonial pour maintenir la fiction d'une situation républicaine et non coloniale – mais les événements trahissent rapidement les réalités de cette situation coloniale.

**La volonté de « normalisation »** a également atteint l'Algérie coloniale au prétexte du statut spécifique de ces départements ; standardisation républicaine cf envoi d'une légion de gendarmerie mobile à Constantine pour s'interposer entre israélites et musulmans durant l'été 1934, après les émeutes meurtrières du 3 août (28 morts), dont le bilan est en partie dû à l'inaction des policiers municipaux, d'où la volonté de sortir le maintien de l'ordre des enjeux locaux.

**Violence de la sortie de guerre** : Sétif, Guelma- en mai 1945 –

**Violences des méthodes de lutte, avec l'avènement du mouvement nationaliste** durant les événements d'Algérie ; cela se fonde sur la redéfinition du peuple au prisme de la révolution algérienne et de la décolonisation (explosion des statuts indigènes vs citoyens).

- La République face au peuple algérien :
  - o Événements et emploi de l'ordre républicain (rôle des préfets, dont Papon à Constantine),
  - o Pleins pouvoirs aux militaires (« pouvoirs spéciaux » 1956) et polémique autour de la torture comme violence d'État (cf l'affaire Maurice Audin, entre autres),
  - o Débat sur la violence / terrorisme,
- La République face aux **pieds-noirs** à Alger (fusillades lors de la semaine des barricades, fin janvier 1960, rue d'Isly en mars 1962).

**Importation par le FLN de la guerre en métropole** à la faveur de main-d'œuvre immigrée – des commissariats pris pour cibles, peur et esprit de revanche : sanglante répression des manifestations non autorisées cf 17 octobre 1961, + répression au métro Charonne de la manifestation du 8 février 1962) ; « massacres d'État » (Alain Dewerpe).

**b) Le cas des départements ultra-marins**, l'aspiration à une décolonisation sociale se heurte aux blocages politiques. En résumé, alors que les « vieilles colonies » des Antilles sont devenues en 1946 des DOM, les mouvements de contestation pour une véritable décolonisation socio-économique, *a minima* au sein de la République (*a maxima* mouvements indépendantistes) sont fréquents. Multiplication des conflits : des tirs mortels en Martinique (14 février 1952) ; émeutes à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) les 26-27 mai 1967.

La commission Stora a conduit une enquête sur les événements de Martinique 1959, Guadeloupe et Guyane 1962 et Martinique 1967 (Mai 67), lisible à l'adresse suivant :

<https://www.calameo.com/read/0063137900dc020bdd765>

Commentaire : La spécificité de ces débats, à la différence des situations insurrectionnelles coloniales en général, est qu'ils interrogent par le statut ultra-marin des territoires et de leurs

*habitants, la question de la citoyenneté (ou de l'infra-citoyenneté) et du recours à la violence pour faire avancer la lutte populaire. En l'occurrence, le peuple – ici – n'est plus réductible à la nation française mais en questionne les frontières en situation coloniale, alors même que ces territoires relèvent du ministère de l'Intérieur en qualité de départements d'outre-mer.*

## 2/ Violences paysannes, violences ouvrières : de simples buttes-témoin ?

**Monde paysan, en mutation et comme en voie de disparition** : des protestations agricoles qui se signalent par leur **détermination, de 1961 à 1967**. Catégorie sociale (à laquelle on adjoindra également les viticulteurs et les marins-pêcheurs) qui ne dispose pas du levier du droit de grève, dont la culture politique ne les articule pas à l'action d'un parti. **Recours fréquent à la violence contre les biens, dans l'espace public, barrages routiers**. Des épisodes de destruction collective, contre cibles – édifices publics (sous-préfectures), abattoirs ; Cf émeute de Quimper (2 octobre 1967), très nombreux blessés. Pas de mort cependant.

Mouvement **pas linéaire au sein du monde ouvrier** (en 1960, des violences en réaction à un plan de licenciement chez Renault ; séquestration du directeur de l'usine Peugeot de Sochaux en novembre 1961). Une violence toujours possible, y compris dans des répertoires contestataires qui privilégient d'autres formes de pression ; une violence mais dont le surgissement n'est pas simplement lié à l'échauffement du moment – dérapage émotionnel, mais qui se comprend au vu de la dynamique toujours précaire des négociations.

Mutations **en germe dans les nouveaux mouvements sociaux** (féminisme, environnementalisme), en ce qu'ils rompent avec le modèle de militantisme qui avait fini par structurer les luttes populaires. Mais face aux **gauchistes**, le pouvoir (ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin) est bien décidé à ne pas céder du terrain à partir de juin 1968.

## CONCLUSION

**Récapitulation** des trois parties

### Répondre à la problématique

Force à la loi vs force à la lutte ? Encore une fois, l'enjeu n'est pas là. Décidément, le schéma linéaire, si tentant, et qui semble avéré dans ses grandes lignes, butte sur une violence qui, bien que canalisée, en sourdine, indésirable, contre-productive, peut ressurgir. Dès lors, plutôt que de trop se fier aux changements apparents, on pourrait mettre en avant une série de constantes :

- Interaction ; adaptation des dispositifs de maintien de l'ordre aux répertoires protestataires, et vice-versa,
- Plus le pouvoir est faible, plus il peut être tenté de décupler momentanément ses quelques forces en violence ; plus le pouvoir est fort (bien admis), et plus il se donne le devoir de réfréner, de contrôler la violence possible en un cercle vertueux,
- Dynamiques internes au maintien de l'ordre qui, par la professionnalisation, contribue à la décréue des violences (comme le montrent du reste les niveaux de violence atteints lorsque des supplétifs entrent dans la répression cf gardes nationaux de juin 1848, cf milice dans l'Algérie de 1945,
- Miroir déformant des représentations d'hier ; les enjeux contemporains de la mise en récit médiatique – bref, la bataille de la communication. En avoir conscience permet de ne pas être dupe : la sensibilité contemporaine n'adhère plus au système de représentation disqualifiant les luttes populaires en raison des violences populaires qui leur sont fatalement liées. Mais il faut aussi se défier de la propension qui conduirait face à un tel intitulé mettant en rapport luttes populaires et violences d'y voir une illustration de l'adage « Qui sème le vent récolte la tempête ». Bref, pas de responsabilité à chercher mais des processus et des conditions de basculement à repérer.

## INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

### Explication de texte ou de documents historiques

- **SÉRIE : Sciences Humaines**
- **Épreuve écrite**

**Sujet : « Événements de nature religieuse au moment de l'expédition athénienne en Sicile, en 415 av. J.-C. »**

### Considérations générales

Comme c'est désormais le cas depuis une douzaine d'années, le jury ayant eu à connaître de l'explication de documents historiques s'est éloigné des usages universitaires ordinaires de notation et les copies ont été réparties sur une échelle de notes ayant pour finalité essentielle de classer les candidates et candidats<sup>1</sup> en utilisant même la note de 20/20. L'usage en était d'autant plus nécessaire que les candidates et candidats en histoire-géographie se trouvent en compétition avec leurs camarades ayant choisi l'option de philosophie, dans le cadre de laquelle la même note de 20/20 est utilisée. La moyenne de l'épreuve a été de 9,97/20 et l'écart-type de 3,38. Sur 1120 copies non blanches, 176 ont été notées 14/20 ou plus.

Les écarts considérables qui ont pu être établis entre les notes attribuées aux copies reflètent la grande disparité dans les connaissances et dans les qualités d'exposition requises par l'exercice qui y paraissaient. Comme il avait été noté antérieurement, par exemple en 2020, il arrive que des candidates et des candidats prennent le texte comme point de départ d'une récitation de cours ; cette erreur de méthode peut expliquer des déceptions. Il semble cependant qu'une telle démarche ait été moins fréquente en 2023 qu'antérieurement. Comme on sait, les connaissances acquises doivent être utilisées pour expliquer le document, sa logique et ses détails ; il ne s'agit pas seulement de mettre en rapport des éléments dispersés relevant d'une thématique précise que le document comporte mais aussi d'établir des rapprochements entre le contenu du document et des données extérieures à lui, analogues ou complémentaires, et qui contribuent à sa compréhension.

Puisque chaque génération de candidats ne reprend pas la lecture des rapports remontant à plusieurs années, on ne s'interdira pas ci-dessous d'exprimer des remarques déjà formulées. On soulignera donc que l'usage des pluriels doit être maîtrisé (et qu'une forme verbale n'est pas une forme nominale), qu'un adjectif de nationalité (athénien, spartiate, grec, etc.) s'écrit sans majuscule à son initiale, alors que la graphie d'un substantif de nationalité en requiert une (un Athénien, un Spartiate, un Grec, etc.). On doit souligner qu'un adjectif de nationalité n'est pas l'équivalent grammatical d'un complément de nom au pluriel (la formule « Le succès spartiate leur permet... » est incorrecte ; on attend « Le succès des Spartiates leur permet... »). « Ce qu'il » n'est pas « ce qui ». Par définition, il n'existe pas de « deuxième moitié » d'un siècle, mais une « seconde moitié ».

Enfin, on doit souligner que fournir des citations du texte doit s'effectuer en procédant aux modifications de syntaxe requises (si on lit dans le texte « ceux qui tenaient compte de coïncidences de ce genre se désolaient », on ne doit pas écrire, selon un usage fautif fondé sans doute sur la volonté de respecter absolument le texte, « une partie du peuple "se désolaient"... » mais « une partie du peuple "se désol[ait]..." »).

Par ailleurs, quand on doit traiter de réalités désignées par des termes techniques d'origine étrangère, dans une copie manuscrite où l'on doit porter ces termes en relief, on ne doit pas s'efforcer d'imiter une écriture en *italiques*, mais simplement souligner les mots concernés. Il

est peu utile de tâcher de manifester une connaissance fragile du grec en écrivant des mots fautifs (comprenant  $\epsilon$  pour  $\eta$  ou  $o$  pour  $\omega$ ).

De façon plus spéciale – et comme on l'avait indiqué en 2011 et en 2020 –, si l'attention est portée sur des événements antérieurs à notre ère, on ne doit pas user d'un symbole mathématique pour indiquer une date (« – 479 »), parce qu'un tel usage ressortit aux pratiques des astronomes, pour lesquels il existe une année zéro, utile à leurs calculs, cette année correspondant à l'année 1 avant notre ère pour les historiens. On comprend donc que le recours à un signe mathématique entraîne *ipso facto* le recours à un usage, qui n'est pas celui des historiens, qui décale d'un an toutes les indications chronologiques (donc « – 479 » renvoie à 480 av. J.-C., année des Thermopyles et de Salamine et non à 479 av. J.-C., année de Platées). Les candidates et candidats n'ont pas été sanctionnés pour cette erreur mais, si on comprend l'usage dans des notes de cours prises rapidement, il serait vraiment souhaitable qu'il disparaisse des pratiques de rédaction. Quand il s'agit du Ve siècle avant notre ère, il suffit que le caractère proleptique des dates soit indiqué explicitement lors d'une première mention de date (naturellement, il en irait différemment si la période envisagée portait sur la période – nécessitant des explicitations réitérées et sans ambiguïté – 1er siècle a. C. - 1er siècle p. C. – pour recourir à des abréviations rapides à écrire).

Une particularité du sujet proposé en 2023 a consisté dans le fait qu'il était constitué par des extraits de deux auteurs différents, Thucydide et Plutarque, qui ont traité de mêmes événements. Cela ne devait pas vraiment surprendre dans le cadre d'une épreuve intitulée « Explication de documents historiques » et les deux auteurs, essentiels pour la connaissance de la période classique, étaient l'un et l'autre connus du plus grand nombre des candidates et candidats. Mais, comme on va relever, leurs centres d'intérêt n'étaient pas identiques et la différence de leurs regards comme le caractère complémentaire de leurs indications méritaient d'être notés.

### **Le sujet intitulé « Événements de nature religieuse au moment de l'expédition athénienne en Sicile, en 415 av. J.-C. »**

Intitulé en la circonstance « Événements de nature religieuse au moment de l'expédition athénienne en Sicile, en 415 av. J.-C. », le sujet de l'explication de documents historiques proposé lors de la session 2023 comprenait des indications de Thucydide (*Guerre du Péloponnèse*, VI, 27-28) et d'autres, de Plutarque (*Vie de Nicias*, 13), focalisées sur de prétendus signes annonciateurs de l'issue de l'expédition athénienne en Sicile. Un tel sujet relevait du programme d'histoire ancienne intitulé « Pratiques et croyances religieuses des Grecs à l'époque classique (Ve-IVe siècle av. J.-C.) ».

### **Introduction : deux récits concernant un même événement**

La connaissance du programme supposait celle de quelques dates-clés. Celles de la guerre du Péloponnèse (431-404) et de l'expédition athénienne en Sicile contre Syracuse (415-413) en faisaient partie. La guerre du Péloponnèse fut, selon l'historien athénien Thucydide (*circa* 460 - *circa* 400), « la plus grande crise qui émut la Grèce et une fraction du monde barbare ». Cet ensemble d'événements a opposé deux systèmes d'alliances (sur lesquels on n'attendait pas de détails, en raison de la nature du programme), l'un autour de Sparte (la Ligue du Péloponnèse) et l'autre autour d'Athènes (la Ligue de Délos). La narration d'« événements de nature religieuse au moment de l'expédition athénienne en Sicile, en 415 av. J.-C. » concerne des faits qui s'inscrivent dans une période de pause relative durant la guerre (nominalement Athènes et Sparte sont en paix) et elle est fournie par deux passages dus à deux auteurs dont les centres d'intérêt sont distincts. Thucydide et Plutarque étaient des auteurs majeurs qui ne pouvaient être ignorés.

Nous voyons s'exprimer la perspective politique de Thucydide. Celui-ci a été, en 424, membre du collège des dix stratèges athéniens. Nous voyons aussi s'exprimer la sensibilité religieuse de Plutarque (*circa* 50 p. C. - *circa* 125 p. C.), qui pour sa part a été prêtre à Delphes. L'un et l'autre connaissent l'issue catastrophique pour les Athéniens de leur expédition en Sicile (comme leur défaite finale face à Sparte en 404). Cela contribue à la teneur de leurs propos qui, ici, narrent des événements immédiatement antérieurs à l'expédition de Sicile.

Les événements rapportés par Thucydide concernent une dégradation de piliers à caractère religieux appelés des hermès (par des individus appelés les « Hermocopides » ; il s'agit donc de « l'affaire des Hermocopides », dite aussi « la mutilation des hermès », *hè tôn Hermôn perikopè*, appellation présente chez Plutarque, *Vie d'Alcibiade*, 18, 6) et une profanation des Mystères d'Éleusis en l'honneur de Déméter et Corè.

Thucydide fils d'Oloros a vécu les événements mais, n'ayant pas pu empêcher le Spartiate Brasidas de s'emparer d'Amphipolis dans l'hiver 424/423, il fut, d'après son propre témoignage (V, 26, 5), exilé pendant vingt ans (mais pas « ostracisé » selon une procédure particulière qui ne fut pas appliquée à sa personne, malgré ce que de nombreux candidats ont indiqué). Son témoignage pourrait donc être sujet à caution s'il n'indiquait pas s'être informé des événements tout au long de la guerre (I, 1 ; 22, 2-3). Même si Thucydide s'est trouvé exilé d'Athènes en 415-413, il devait y entretenir de nombreux contacts et il a bien su ce qui s'y est passé. Revenu à Athènes à la fin de la guerre, il mourut au début du IV<sup>e</sup> siècle, laissant son œuvre inachevée. L'effort de documentation et de réflexion mené par l'historien antique a abouti à la rédaction d'un texte extrêmement bien construit, qui vise à présenter le caractère profondément logique des événements, le texte de Thucydide étant d'ailleurs marqué par les réticences de l'auteur à l'égard des croyances religieuses, comme on voit ici (au livre VI, chapitre 27) quand l'historien dit que l'« on croyait voir un présage » dans les faits qu'il rapporte.

Ici, Thucydide rapporte donc des événements factuels, la dégradation de piliers à caractère religieux appelés des hermès et la profanation des Mystères d'Éleusis en l'honneur de Déméter et Corè, mais en portant son intérêt surtout sur les affaires politiques comme il est manifeste quand on lit (VI, 27 *in fine*) :

« L'affaire eut une répercussion considérable ; on croyait y voir un présage pour l'expédition et on l'attribuait à une conjuration visant à faire une révolution pour abolir le gouvernement démocratique. »

Référence est ainsi faite au régime de l'isonomie clithénienne établie en 508/507, renforcée par les réformes d'Éphialte (qui a limité, en 462/461, les pouvoirs de l'Aréopage) et illustrée par le gouvernement de Périclès dans le cadre d'un gouvernement nominale­ment démocratique – mais Périclès est mort en 429.

Le lecteur antique – qui est un homme éclairé – sait que la crainte d'une conjuration hostile à la démocratie n'est pas dénuée de fondement : Thucydide raconte ensuite un coup d'État oligarchique qui, en 411, a visé à réduire le nombre des citoyens de plein exercice à ceux sur qui pesaient les dépenses financières inhérentes à la guerre. Le passage qui nous retient est une façon pour Thucydide de préparer le lecteur au récit des événements de 411 (sur lesquels se clôt son récit – qui a été poursuivi par Xénophon dans les *Helléniques*, et au-delà de 404, jusqu'en 362).

Mais le récit de Thucydide est enrichi par la présentation que, parmi d'autres auteurs (comme Andocide ou Diodore de Sicile), donne Plutarque. Plutarque est l'auteur des *Èthika*, que l'on appelle communément *Moralia* ou *Œuvres morales* et de nombreuses *Vies*, concernant notamment des Spartiates ou des Athéniens, tels qu'Alcibiade ou Nicias qui ont été actifs lors de la guerre du Péloponnèse. Il vise à décrire l'*èthos* (la morale, l'état d'esprit) de certains hommes d'action, grâce à leurs *praxeis*, leurs actions. Ses renseignements remontent en bonne part à l'époque classique, parfois à des œuvres perdues. Il utilise Thucydide, mais il connaît aussi le plaidoyer d'un acteur des événements, l'Athénien Andocide qui, en 399, dans son œuvre intitulée *Sur les Mystères* (34-69), raconte l'affaire des hermès (et Thucydide a pu mourir trop tôt sinon pour prendre connaissance de ce texte, du moins pour en tenir compte

dans son *Histoire de la guerre du Péloponnèse*). Plutarque partage les représentations religieuses grecques communes et il leur porte un grand intérêt, d'où la richesse de ses indications sur les faits d'une nature jugée religieuse que nous voyons ici, dont la teneur contraste avec la présentation de Thucydide, et qui portent en particulier sur ce qu'il appelle des « signes visibles et évidents, comme la mutilation des hermès » (*Nicias*, 13, 3).

Nous voyons que Plutarque multiplie les indications portant sur des faits qui, dans son esprit, constituent des présages qu'auraient pu prendre en compte les Athéniens en 415. Et il détaille les réactions réticentes de deux Athéniens bien connus du temps, l'astronome Méton et le philosophe Socrate.

Ainsi, grâce à Thucydide et à Plutarque, prend-on connaissance de détails sur la place des représentations religieuses, sur la façon dont les dieux peuvent être censés contribuer à éclairer l'action des hommes dans un contexte où ceux-ci agissent parfois sans piété, avec *asebeia* (laquelle s'oppose à l'*eusebeia*, la piété, le fait d'*eu sebein* de « bien vénérer » les dieux).

Car la place des croyances – exprimées par des actes – dans la vie collective est majeure mais c'est en fonction dont chacun les fait siennes (les membres de telle hétéairie, Alcibiade, Méton ou Socrate) pour régler sa conduite qu'évolue la vie collective (tel pourrait être l'axe d'étude).

Deux événements (la mutilation des hermès et la parodie des Mystères) heurtent ainsi de nombreuses sensibilités (I) parce que le respect des dieux, sous des formes variées, est prégnant à Athènes (II), dans une collectivité marquée par le souci d'agir en tâchant de discerner des conseils censément d'origine surnaturelle (III).

## I) Deux scandales : l'affaire des Hermocopides et la parodie des Mystères

### A) Un contexte tendu

Les tensions inhérentes au contexte des événements font l'objet d'une allusion de la part de Thucydide (VI, 27 : « Sur ces entrefaites »). Des débats ont en effet eu lieu à Athènes sur l'opportunité de mener une expédition en Sicile et si des développements en la matière n'avaient pas lieu d'être attendus de la part des candidates et candidats, certains éléments propres à éclairer pertinemment le contexte pouvaient être appréciés.

De fait, on a vu dans les copies bien des mentions de ce que toutes les clauses de la paix de Nicias (421) n'avaient pas été respectées voire de ce que, selon Thucydide (VI, 6, 2), les Athéniens craignaient un affermissement de la puissance de Syracuse en Sicile – et à terme un renforcement de Sparte. Thucydide relève en outre (VI, 1, 1) la méconnaissance de la Sicile caractérisant les Athéniens, qui a facilité le travail d'Alcibiade visant à y lancer une expédition (Alcibiade, dont le rôle a été majeur, se trouvant d'ailleurs nommé dans les deux textes). Il n'a pas été rare de voir mention des débats ayant eu lieu en 415 à Athènes et qui ont opposé Nicias et Alcibiade (Plutarque enrichissant parfois le propos de Thucydide et donnant des indications complémentaires les unes des autres dans les *Vies* qu'il consacre à ces deux personnages) ; le riche Nicias, d'âge mûr (*circa* 469-413 [puisqu'il fut exécuté par les Syracusains]) représentait une tendance politique modérée, hostile à l'expédition de Sicile en 415 ; il s'opposa au jeune et fougueux Alcibiade (450-404, ancien pupille de Périclès), qui voyait dans l'expédition le moyen de s'illustrer et de s'imposer politiquement à Athènes. Une habileté notable d'Alcibiade a consisté à ne pas rejeter son collègue Nicias, que la fortune des combats avait laissé jusqu'alors vaincu, alors même que Nicias cherchait visiblement à se défaire d'Alcibiade ; mais celui-ci savait que Nicias jouissait de la confiance des Athéniens.

Thucydide montre en Alcibiade un homme qui en appelle à des qualités traditionnellement attribuées aux Athéniens, en les exhortant à l'action, bénéfique par elle-même ; il appelle à la *polypragmosynè* (l'action multiforme). Selon Thucydide (VI, 15, 2), Alcibiade « aspirait avant tout à exercer le commandement, se flattant par là, tout à la fois, de conquérir la Sicile, puis

Carthage, et, si la fortune le favorisait, de servir ses intérêts privés sous le rapport de l'argent et de la réputation », et il aurait réussi à communiquer ses aspirations aux Athéniens puisque, selon Thucydide (VI, 24, 3), « tous furent pris d'une même fureur de partir [...], la grande masse des soldats dans l'espoir de rapporter, sur le moment, de l'argent, et d'acquérir de surcroît (à la cité) une puissance qui leur garantirait une solde (*misthophora*) indéfinie. » La *polypragmosynè* s'explique donc par la *pleonexia* (l'esprit de lucre, mot présent chez Thucydide, III, 82) puisque Thucydide dit ainsi clairement que les Athéniens escomptent des profits de l'expédition. C'est cette appréciation de Thucydide qui explique les mots de Plutarque (qui est son lecteur) selon lesquels (*Nicias*, 13, 3) « les Athéniens ne se laissèrent détourner de l'expédition par rien ». Or, dans l'esprit de Plutarque (qui bien sûr, comme Thucydide, s'exprime *a posteriori*), sont survenus des faits propres à avoir été jugés inquiétants sur le moment même, et qui ont fait l'objet de dénonciations successives.

### **B) Deux dénonciations successives**

Thucydide est factuel. Il indique le délit, constitué par des dégradations multiples de représentations d'Hermès visibles à Athènes, et qui sont des dégradations évidemment concertées (« la plupart des hermès de pierre qui se trouvaient à Athènes furent mutilés au visage », VI, 27).

L'événement aurait eu lieu « en une seule nuit » selon Plutarque (*Nicias*, 13, 3) (nuit qui serait à placer vers la fin de mai 415<sup>2</sup>) et on pourrait s'étonner de ce que l'un des comploteurs aurait pu se désigner en s'épargnant lui-même puisque, selon Plutarque,

« les hermès [...] furent tous endommagés en une seule nuit, à l'exception d'un seul (celui qu'on appelle l'hermès d'Andocide, qui est en réalité un ex-voto de la tribu Égéis, mais qui se trouvait placé devant la maison où habitait alors Andocide). »

Comme il était su de certains candidats, Andocide (440-391) était un membre de la famille athénienne des Kérykes, qui contribuait à l'organisation des célébrations d'Éleusis. Il aurait entendu Euphilétos proposer la mutilation des Hermès dans un banquet de son hétéairie, c'est-à-dire de son compagnonnage aristocratique (Andocide, *Sur les Mystères* [I], 61-64). Andocide mentionne l'hermès épargné, dans son plaidoyer *Sur les Mystères* (§ 62) : il dit d'abord s'être opposé aux mutilations dans le cadre de son hétéairie (§ 61) puis que, victime d'une chute de cheval, il n'avait pas mutilé celui qui était le plus proche de chez lui tandis que les autres comploteurs pensaient qu'il s'en chargerait.

Thucydide revient plus tard dans son récit (VI, 53 et 60-61) sur les dénonciations qui se poursuivent à Athènes alors que l'expédition de Sicile est partie et il fait allusion, sans le nommer, à Andocide (VI, 60, 2), qui fut persuadé par un proche (son cousin Charmidès d'après Andocide, *Sur les Mystères*, 48) de fournir des noms pour « délivrer la ville de l'atmosphère de soupçon qui y régnait ». Thucydide se dit incapable de juger de la véracité des dénonciations effectuées mais on peut relever que le processus consistant à focaliser la culpabilité sur un nombre restreint d'individus relève d'une sorte d'application du principe (foncièrement religieux) du bouc émissaire.

Thucydide ajoute ceci (VI, 28) :

« Dans certaines maisons, ajoutaient-ils, on parodiait les Mystères, ils accusaient Alcibiade d'avoir participé à ces sacrilèges. »

L'enquête révèle ainsi une parodie des Mystères et, même si les deux affaires de sacrilège pouvaient ne pas être liées l'une à l'autre, de nombreux Athéniens durent procéder à un amalgame des deux. Mais le texte de Plutarque est partiel puisque, dans notre extrait, seule l'atteinte portée aux hermès se trouve évoquée. On pourrait soupçonner que le savant de Chéronée parle des Mystères dans un autre passage. De fait – comme il était su par certains candidats – c'est dans la *Vie d'Alcibiade* (19-22) que Plutarque multiplie les indications à ce propos, en précisant qu'Alcibiade aurait joué au hiérophante (19, 2) et, d'après l'acte d'accusation dû à Thessalos fils de Cimon et rapporté par Plutarque (22, 4),

<sup>2</sup> G. Dalmeyda dans Andocide, *Discours*, Paris, Les Belles Lettres, CUF, 1930, p. III, note 2.



« revêtu d'une robe analogue à celle que porte le hiérophante, quand il fait l'ostension des objets sacrés, il [se serait] intitulé lui-même hiérophante, [aurait] nommé Poulytion porte-flambeau, Théodoros, du dème de Phégaia, héraut et il [aurait] appelé ses autres compagnons mystes et époptes, en violation des règles et dispositions instituées par les Eumolpides, les Kérykes et les prêtres d'Éleusis. »

De tels faits n'auraient été établis qu'après enquête et une fois Alcibiade envoyé en Sicile à la tête de l'armée. Ainsi, en l'occurrence, le comportement de membres de l'élite sociale d'Athènes pouvait-il paraître clairement attentatoire aux dévotions traditionnelles : des membres d'une hétéairie – celle d'Andocide – avaient détérioré des hermès et un groupe d'amis au comportement hors-norme – celui d'Alcibiade – avait plagié des mystères secrets au risque de permettre la connaissance de rites par des non-initiés. On conçoit que les dévots respectueux des représentations matérielles divines et des usages aient été rendus inquiets et soupçonneux par la mise au jour de tels faits.

### **C) Les raisons des inquiétudes et les soupçons**

#### **1) L'atteinte portée aux hermès**

L'atteinte matérielle portée aux hermès a été commentée de façon plus ou moins heureuse par les candidates et candidats, dont le plus grand nombre a su donner une caractérisation physique des représentations en question, qui se dégagent de l'aniconisme (on rappellera simplement que des illustrations iconographiques d'hermès sont fournies, par exemple, par C. Rolley, *La Sculpture grecque*, I, Paris, Picard, 1994, p. 27 [hermès de Siphnos, *circa* 520] et II, Paris, Picard, 1999, p. 146 [hermès de Pergame attribué à Alcamène, 475-450]).

Les modernes se sont interrogés sur l'indication de Thucydide pour qui (VI, 27)

« la plupart des hermès de pierre qui se trouvaient à Athènes furent mutilés au visage. »

On s'est demandé si ce sont les représentations des *aidoia*, des parties sexuelles, qui ont été mutilées sur ces figurations ithyphalliques. Il semble que ce soient bien celles des visages qui aient été détériorées (plus précisément le *prosôpon* de chaque figuration dans le texte de Thucydide).

En soi, il s'agit d'une atteinte portée à une figuration d'une puissance divine, Hermès, qui risque, dans la logique religieuse des Grecs, de provoquer un mécontentement néfaste de cette puissance. La dégradation évidemment concertée de diverses représentations statuariques constitue un acte dont la collectivité, attachée à ses pratiques religieuses, cherche les auteurs pour les châtier et éloigner d'elle la colère divine que cet acte est censé pouvoir provoquer. La réaction est analogue quand, à la faveur de l'enquête, est de surcroît connue la divulgation de procédés mystérieux dans certaines maisons.

#### **2) La divulgation de procédés mystérieux**

La plus grande partie des candidates et candidats disposait – dans la mesure des ressources bibliographiques contemporaines ! – de certaines connaissances sur les Mystères d'Éleusis, réservés aux initiés. On ne détaillera pas ici ce qui semble connu. On soulignera simplement que reproduire la teneur des Mystères en présence de non-initiés est les profaner. Il est entendu que tous savent l'intérêt des Mystères, puisqu'y être initié est censé procurer la félicité, la béatitude outre-tombe ; mais les rituels qui permettent d'y atteindre font l'objet d'un secret qui en prohibe la divulgation.

L'importance des Mystères est manifeste puisque, après que, en 415, Alcibiade a été compromis dans leur parodie, en 407, quand il revient à Athènes alors qu'il avait été condamné par contumace et qu'il est alors rappelé, il tient – comme stratège – à organiser la procession d'Éleusis sous protection militaire, pour montrer combien il y est attaché (le récit est donné par Xénophon, *Helléniques*, I, 4, 20). Cela s'explique par la force de l'accusation portée contre lui en 415, qui apparaît dans nos extraits sous la forme d'une dénonciation préliminaire à l'accusation formelle et à la condamnation.

#### **3) Alcibiade soupçonné**

L'accomplissement du sacrilège ayant porté atteinte aux hermès constituait en soi un mauvais présage pour le projet majeur du moment constitué par l'expédition de Sicile (« on croyait y

voir un présage pour l'expédition », dit Thucydide, VI, 27, avec sa retenue ordinaire concernant les croyances religieuses), et il est possible que ses auteurs, adversaires d'Alcibiade, aient mené un tel complot pour dissuader leurs concitoyens de persévérer et que l'intérêt porté sur des actions délictueuses d'Alcibiade ait été stimulé par l'hostilité de certains à son encontre.

On attribuait l'atteinte portée aux hermès « à une conjuration visant à faire une révolution pour abolir le gouvernement démocratique », note Thucydide (VI, 27). Naturellement, le propos peut mener à des considérations sur le lien étroit entre pratiques religieuses et usages politiques mais, plus précisément, Thucydide dit ailleurs (III, 82, 6), à propos de la guerre civile de Corcyre en 427) : « les engagements mutuels tiraient moins leur force de la loi divine que de l'illégalité perpétrée en commun ». Cela signifierait que des comploteurs d'un même groupe se donneraient des gages les uns aux autres en perpétrant un délit en commun. Donc l'existence, à Athènes, d'un délit manifestement dû à l'entente de nombreux individus serait le signe de l'existence d'un complot.

Et il n'était guère que des hommes d'esprit oligarchique, imbus d'un sentiment de supériorité par rapport à leurs concitoyens, qui pussent, pensait-on, attenter à des usages de piété très largement répandus. Or Alcibiade, connu pour son anticonformisme d'esprit peu démocratique et déjà soupçonné d'aspirer à la tyrannie (cf. Thucydide, VI, 28, 2 ; Plutarque, *Alcibiade*, 16, 7 et 34, 7-35, 1) était un personnage fort suspect en les circonstances. Ainsi quand une dénonciation se fit jour selon laquelle « dans certaines maisons [...] on parodiait les Mystères, [et selon laquelle] Alcibiade [aurait] participé à ces sacrilèges », le propos put-il aisément trouver créance.

Même si Alcibiade ne faisait pas partie de l'hétairie d'Andocide, il semble en effet avoir agi d'une manière qui a pu non sans raison susciter le propos d'Archéstratos selon qui la Grèce n'aurait pu supporter deux Alcibiades (Plutarque, *Alcibiade*, 16, 8). Mais Athènes pouvait-elle même en supporter un seul ? Car les représentations religieuses bien réglées y revêtaient une importance marquée.

## II) Des représentations religieuses guidant l'action humaine et d'usage politique

Des représentations religieuses déterminées guident l'action humaine et sont d'un usage pouvant être caractérisé comme politique.

### A) Des croyances prégnantes

Des croyances fort prégnantes s'expriment dans l'espace et il est bien connu que les sanctuaires comprennent temples et autels, comme l'autel des douze dieux mentionné par Plutarque (*Nicias*, 13, 3). Il était bien connu des candidates et candidats qu'un autel (*bômos*) sert ordinairement à effectuer des sacrifices sanglants alimentaires (selon le rite de la *thysia*), que la partie immangeable des victimes animales est brûlée pour les dieux et que la viande cuite est consommée par les hommes.

En l'espèce, l'autel des douze dieux n'est pas associé à un temple et il rappelle notamment, au nord-ouest de l'agora d'Athènes, un certain nombre de cultes qui, en Attique ont un caractère périphérique, tel celui honorant Poséidon (au Cap Sounion) ou celui honorant Artémis (à Brauron), celui en l'honneur de Déméter et Corè à Éleusis ou celui du Dionysos d'Éleuthères. L'inscription de consécration de cet autel de la fin du VI<sup>e</sup> siècle est évoquée par Thucydide (VI, 54, 6-7).

La mention des « douze dieux », des *Dodekatheoi* a – à juste titre – été souvent commentée, par exemple à la lumière d'analyses d'Edmond Lévy (« Peut-on parler d'une religion grecque ? », *Ktèma*, 25, 2000, p. 11-18) soulignant que les divinités olympiennes anthropomorphes, qui constituent un panthéon de douze dieux principaux, sont représentées de la même manière à peu près partout en Grèce mais que les épicleses individualisent les dieux ; il a aussi parfois été noté que la liste des *Dodekatheoi* peut varier selon les lieux (cf. Stella Georgoudi, « Les Douze dieux : variations sur un thème », dans Stella Georgoudi et

Jean-Pierre Vernant [dir.], *Mythes grecs au figuré de l'Antiquité au baroque*, Paris, Gallimard, 1996, p. 43-80).

Un esprit curieux pouvait s'interroger sur la raison d'être du nombre des douze dieux. Une réponse possible consistait à dire que douze est le nombre de lunaisons pleines dans une année solaire et que ce nombre exprime donc en soi l'harmonie de l'univers en même temps qu'il renvoie implicitement au cadre temporel dans lequel s'organisent les activités culturelles. En outre, si les conceptions des dieux sont globalement semblables (mais non identiques) dans les diverses collectivités helléniques, la précision de Thucydide (VI, 27) destinée à son public non athénien et concernant les hermès semble quant à elle indiquer une particularité athénienne, quand il indique que « ce sont des figures quadrangulaires que, suivant l'usage, on place en grand nombre dans les vestibules des maisons particulières et devant les temples ». De plus, dans le cadre général de la cité, chaque communauté peut pratiquer des dévotions particulières et c'est ainsi que Plutarque (*Nicias*, 13, 3) mentionne un hermès qui est « un ex-voto de la tribu Égéïs », une des dix tribus clisthéniques.

On possède de surcroît quelques calendriers (ainsi celui du dème d'Erchia, situé dans la Mésogée) qui indiquent des dévotions très locales et qui marquent combien l'espace comme le temps sont quadrillés de points de repère d'essence religieuse encadrant les activités de la communauté civique dans son ensemble.

Mais ce n'est pas seulement en fonction de la communauté à laquelle on appartient, du lieu où l'on se trouve ou du temps où l'on agit que l'on choisit telle ou telle protection divine, mais aussi selon la manière d'agir que l'on envisage de pratiquer.

### **1) Les divinités patronnent des modes d'action et des sphères d'activité**

#### **a) Des cultes variés sont évoqués**

Les dieux mentionnés même indirectement pouvaient être nommés et caractérisés. D'Hermès, les candidates et candidats ont su indiquer divers traits, qu'il s'agît de la protection des actions hors de la maisonnée, des voyages – et une relation fut parfois établie avec l'expédition de Sicile elle-même – ou de celle du petit bétail, notamment.

Les Mystères célébrés à Éleusis honoraient les « Deux déesses » qu'étaient Déméter, patronne des moissons, et sa fille Corè, qui sous le nom de Perséphone était l'épouse d'Hadès, le dieu des Enfers. Il pouvait être su que les Athéniens s'enorgueillissaient d'avoir fait bénéficier l'humanité de la culture du blé. Le thème est explicité dans l'*Hymne homérique à Déméter* (d'époque archaïque) et chez Isocrate (Athénien du IV<sup>e</sup> siècle). Il existait en Grèce des Éleusinia, qui étaient autant de lieux de culte des divinités éleusiniennes.

Mais c'était Pallas/Athéna (les deux noms apparaissent dans le texte de Plutarque, *Nicias*, 13, 5 et 6) qui était la divinité poliade des Athéniens. Dans l'oracle de la « muraille de bois » de 480 rapporté par Hérodote (VII, 141-143), c'est le nom de Pallas, senti comme plus ancien, qui est utilisé. Mais les modernes relèvent que le suffixe *-na* (pluriel *-nai*) est un suffixe de toponyme mycénien (mi-II<sup>e</sup> millénaire). Le nom d'Athéna est lié à celui de la communauté d'*Athènai*, Athènes.

Le *Palladion* de Delphes porte un nom (dérivé de celui de Pallas – qui dans le mythe a d'abord été une amie d'Athéna, ont indiqué certains candidats) qui renvoie à celui de la statue à la possession de laquelle était attachée la survie de Troie. On peut comprendre que cette représentation offerte par les Athéniens figurait à grands traits Athéna, sous la forme d'un personnage humain. Car la religion grecque se caractérise globalement par son polythéisme anthropomorphe. Au titre de ses compétences, Athéna peut veiller à des activités militaires comme à du tissage féminin, en guidant des actes accomplis avec *mètis*, intelligence rusée (M. Detienne et J.-P. Vernant, *Les Ruses de l'intelligence. La mètis des Grecs*, Paris, 1974).

Un autre dieu implicitement évoqué est Apollon, ancêtre prétendu des Ioniens – et dieu de la tension maîtrisée. Car dans la mythologie athénienne, Créüse, fille du roi d'Athènes (et protégé d'Athéna) Erechthée, s'unit à Apollon et enfante Ion. Le mythe a été formulé en 418 par Euripide (*Ion*, aux vers 1528-1588), dans un passage qui évoque les quatre héros issus d'Ion, patrons des quatre tribus ioniennes primitives, qui structuraient la vie des Athéniens jusqu'à la réforme de Clisthène en 508/507. Les Athéniens sont des Ioniens, comme certains Grecs

d'Asie Mineure (à la suite de migrations qui pourraient avoir eu lieu durant les siècles obscurs, vers le Xe siècle). Or c'est à Clazomènes (Plutarque, *Nicias*, 13, 6), cité ionienne présumée parente (et membre de la Ligue de Délos) que les Athéniens sont invités à aller quérir une prêtresse, par un oracle – vraisemblablement émis par la volonté d'Apollon, ancêtre commun des Ioniens, peut-on comprendre. Le fait qu'ailleurs chez Plutarque (*Moralia*, 403b), le même épisode soit rapporté à cette différence que la prêtresse est dite d'Érythrées, autre cité ionienne d'Asie Mineure, montre que la logique d'affiliation reste la même et c'est cette logique qui explique l'hésitation de Plutarque. Il semble douteux que tout cela ait été su d'un candidat, mais la parenté des Athéniens et des Clazoméniens du fait prétendument d'Apollon a bien (rarement) été mentionnée.

Outre le panthéon traditionnel, à la faveur de l'extraversion des Athéniens, de nombreux cultes étrangers s'introduisent dans Athènes : Sabazios, dieu phrygien (cf. la comédie des *Guêpes* d'Aristophane en 422), Attis ou Adonis (*Guêpes* et, aussi, *Paix* d'Aristophane en 421) dont on fera mention plus loin.

Mais comme on a vu que certaines communautés réduites (des tribus) peuvent pratiquer des dévotions spéciales, ce sont aussi des individus qui peuvent ainsi agir.

### **b) Le démon de Socrate**

Plutarque déclare ceci (*Nicias*, 13, 9) :

« Le sage Socrate reçut aussi de son génie [*to daimonion*], par les signes dont celui-ci se servait à l'ordinaire, l'avis que cette expédition navale causerait la ruine de la cité ; Socrate en fit part à ses amis et à ses familiers, et le bruit s'en répandit dans la cité. »

Des indications semblables mais plus succinctes figurent dans la *Vie d'Alcibiade*, 17, 5. Socrate (469-399) est un philosophe athénien qui n'a rien écrit mais qui a exercé une influence majeure sur des penseurs de son temps. Il a notamment eu pour élèves Platon et Xénophon, chez qui on trouve mention du « démon » de Socrate. Ce serait, d'après Socrate, une puissance surnaturelle qui prendrait contact avec lui et le dissuaderait parfois d'agir. On y a vu une expression de la conscience (cf. la contribution de Michel Narcy à la notice « Socrate d'Athènes » dans R. Goulet [dir.], *Dictionnaire des philosophes antiques*, VI, Paris, 2016, p. 399-452, ici p. 415). La place de son *daimonion* dans l'imaginaire de Socrate exprime le contact direct dont il dit disposer avec les dieux : l'oracle de Delphes aurait vu en lui le plus sage des hommes.

Mais cultiver une spiritualité singulière éventuellement jugée déviante peut être mal vu, et des éléments variés ont été pertinemment rappelés par divers candidats. Ainsi, vers 432, Diopeithès proposa-t-il un décret stipulant que celui qui ne croyait pas aux dieux ou enseignait des raisonnements (*logoi*) sur les phénomènes célestes devait être traduit en justice. Plutarque, qui rapporte ces indications, y voit une manœuvre pour discréditer Périclès en intentant un procès à son ami Anaxagore (*Vie de Périclès*, 32, 2). Dans les années qui suivirent, des poursuites furent entreprises (ou ils en furent menacés) à l'encontre de certains hommes, Protagoras, Diagoras, Théodore dit l'Athée, Socrate (dont l'acte d'accusation qui a mené à sa condamnation à mort, est rapporté par Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, II, 40).

Socrate prétend donc avoir un rapport particulier avec la divinité. Néanmoins, même si sa religiosité est spéciale, il reconnaît les principaux dieux de la cité (ainsi incite-t-il Xénophon à consulter l'Apollon de Delphes avant que Xénophon ne rejoigne Cyrus le Jeune en 401) et il participe aux célébrations communes, rythmées par un calendrier bien constitué.

### **2) Agir selon un calendrier rituel défini**

Deux mentions de fêtes renvoient au calendrier rituel des Athéniens : les grands Mystères, mentionnés par Thucydide (VI, 28) ont lieu du 15 au 22 Boèdromion (août-septembre), à Éleusis (en Attique, à une vingtaine de km à l'ouest d'Athènes). Il s'agit de célébrations en l'honneur de Déméter et Corè<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> On n'attendait pas ici des considérations concernant les petits Mystères célébrés sept mois plus tôt (en Anthestérion) à Agrai, faubourg d'Athènes où avait lieu la première étape de l'initiation.

Quant aux Adonies, l'intérêt est attiré sur leur date par Plutarque (*Nicias*, 13, 10-11) :

« La date même du départ de la flotte causa aussi des craintes secrètes à beaucoup de gens ; car les femmes célébraient alors les fêtes d'Adonis. »

Ces célébrations en l'honneur d'Adonis ont lieu à partir du 20 juillet environ pendant huit jours. La mention de leur célébration permet de placer le départ de la flotte athénienne à la fin de juillet 415<sup>4</sup>.

Globalement, l'organisation du calendrier répond à une logique religieuse fondée sur les rythmes naturels, ainsi qu'il est souligné par Platon (*Lois*, VII, 809d). Or, l'année solaire ne coïncidant pas avec un nombre entier de lunaisons, en trente-trois ans solaires une date fixée selon un calendrier purement lunaire a parcouru le cycle complet des saisons. C'est la conscience de cette difficulté qui explique la réflexion sur le calendrier illustrée par les travaux de l'Athénien Méton, astronome et géomètre de la fin du IV<sup>e</sup> siècle, ici mentionné (*Nicias*, 13, 7-8 – comme dans la *Vie d'Alcibiade*, 17, 5-6) : ce personnage est connu pour avoir inventé un cycle de dix-neuf ans visant à permettre une réforme du calendrier luni-solaire athénien.

Méton, l'homme des calculs rationnels et de l'observation du réel (des mouvements des astres), manifeste son hostilité à l'entreprise collective et puisqu'il n'a pas les moyens de dissuader la foule (même Nicias n'a pas pu agir en ce sens), il tâche de se prémunir en son particulier. Plutarque nous dit en effet (*Nicias*, 13, 7-8) :

« L'astronome Méton, soit par crainte de ces présages, soit par suite de raisonnements purement humains, redoutait l'expédition... »

Il est notable que, selon Plutarque, la prise en compte des présages et la prise en compte des raisonnements humains puissent semblablement concourir à une prise de décision. Visiblement Méton est d'une honnête aisance, puisque son fils est chargé d'une triérarchie. Le groupe des possédants, auquel appartiennent Nicias et Méton, est généralement hostile à l'expédition en Sicile. Nicias peut être mû par une volonté de protéger ses propres intérêts matériels puisqu'il est le plus riche Athénien de son temps, mais aussi parce qu'il est très respectueux des signes dont l'accumulation indiquée par Plutarque a pu impressionner un esprit comme le sien. Et Plutarque n'exclut pas qu'un esprit que nous dirions rationnel comme celui de l'astronome Méton soit sensible à des éléments d'appréciation tels que ceux, divers, qu'il rapporte. Or cette association entre des éléments de décision relevant du raisonnement et de la crainte formulée par Plutarque à propos de Méton se retrouve aussi à propos de Nicias chez Thucydide.

Car c'est une éclipse de lune (du 27 août 413 ; Thucydide, VII, 50, 4 ; Plutarque, *Nicias*, 23, 1) qui amène Nicias à retarder le rembarquement des forces athéniennes en 413 et qui provoque une catastrophe, Thucydide laissant entendre que, doté d'une responsabilité telle que la sienne, Nicias aurait dû faire la part des phénomènes naturels – étudiés par Méton – et ne pas suivre l'avis de devins<sup>5</sup>.

Mais les décisions importantes sont de caractère collectif quand les Athéniens ont la possibilité de délibérer.

### **B) Un souci des dieux à caractère collectif**

Le caractère communautaire – et politique – des décisions concernant les pratiques culturelles en l'honneur des dieux est manifeste quand Thucydide déclare (VI, 27) :

Naturellement, dans les rares cas où de tels éléments ont été évoqués (sans confusion avec les grands Mystères) ils ont contribué à une appréciation positive des copies concernées.

<sup>4</sup> On n'attendait pas des précisions – apparues exceptionnellement dans les copies – spécifiant que d'après un passage d'une pièce d'Aristophane datée de 411, *Lysistrata* (aux vers 387-398), on pense pouvoir placer le départ de l'expédition athénienne après les Adonies, elles-mêmes célébrées au moment du lever héliaque de Sirius, donc vers le 29 juillet.

<sup>5</sup> Sur cette appréciation cf. A. W. Gomme, A. Andrewes, K. J. Dover, *A Historical Commentary on Thucydides*, vol. V (livre VIII), 1981, p. 429.

« Nul ne connaissait les auteurs de ce méfait. Le peuple promet une forte somme d'argent à qui les découvrirait et l'on décréta que quiconque, citoyen, étranger ou esclave, avait connaissance de quelque autre sacrilège, pouvait sans crainte le dénoncer. »

« Le peuple » est le *dèmos* (souverain en démocratie) ; on peut comprendre que l'assemblée des citoyens a dû examiner l'affaire (ce furent la *boulè* et le *dèmos* – le conseil des cinq-cents et l'assemblée – qui se réunirent à ce propos plusieurs fois en peu de jours, selon Plutarque, *Alcibiade*, 18, 8). La dénonciation pouvait être effectuée auprès des magistrats, pour que l'instruction pût se dérouler et pour que les sanctions jugées appropriées pussent être prises par l'instance collective voulue, l'Héliée (dont mention est faite indirectement par Plutarque, *Vie d'Alcibiade*, 19, 5).

Des sanctions ont été effectivement prises, pour mutilation des hermès et pour parodie des Mystères. L'érudition moderne a examiné la question<sup>6</sup> et on connaît soixante-huit personnages poursuivis (cf. Andocide, *Sur les Mystères* ; Plutarque, *Alcibiade*, 19 ; 21, 6). Pour la plupart ils purent s'enfuir. Des biens ont été confisqués (des terres et des esclaves en particulier) : on possède des fragments d'inscription indiquant des confiscations effectuées (R. Osborne et P. J. Rhodes, *Greek Historical Inscriptions 478-404 BC*, Oxford, 2017, n° 172, p. 428-447) qui montrent que parmi les personnages dont les biens ont fait l'objet d'une confiscation figurait notamment Alcibiade.

Celui-ci adoptait visiblement un comportement tel qu'il n'attirait pas seulement l'attention des citoyens mais aussi celle de certains non-citoyens.

## C) Combattre Alcibiade

### 1) Directement, en dénonçant sa personne

D'après Thucydide (VI, 28) :

« Des métèques et des gens de service firent une dénonciation [selon laquelle] dans certaines maisons, on parodiait les Mystères ; ils accusaient Alcibiade d'avoir participé à ces sacrilèges. »

Les dénonciateurs ne sont pas de rang civique et ils parlent d'autre chose que de ce qu'on attend. Qu'aucun citoyen ne fasse de dénonciation concernant l'affaire des hermès s'explique par la solidarité silencieuse des Hermocopides (jusqu'à ce qu'Andocide parle). Ceux qui fournissent des éléments sont des hommes qui ignorent les faits délictueux mais qui connaissent les règles auxquelles doivent obéir les citoyens : des métèques (étrangers domiciliés en Attique) et des gens de service (humbles ou esclaves), par définition non membres d'une hétéairie de citoyens. Ils évoquent des bêtises de jeunes gens ivres (« des statues qu'antérieurement avaient mutilées, par gaminerie, des jeunes gens en état d'ivresse » selon Thucydide, VI, 28) et mentionnent un autre fait qu'ils savent propre à retenir l'attention : une parodie des Mystères.

Or métèques et esclaves peuvent être initiés. Si tel est le cas il sont touchés par la profanation qui porte atteinte à leur privilège d'initiés en permettant la diffusion de mystères dont la connaissance est restreinte. Ils peuvent être heurtés par le comportement d'Alcibiade – et éventuellement encouragés par des citoyens hostiles au personnage et désireux de combattre ses intentions.

### 2) Indirectement, en combattant son projet

Selon Plutarque (*Nicias*, 13, 1),

« on dit que les prêtres fournirent beaucoup d'indications contraires à l'expédition... »

Donc des Athéniens experts en matière religieuse s'opposent au projet d'Alcibiade, et Plutarque ajoute ailleurs (*Alcibiade*, 18, 7) que le bruit courut que c'étaient les Corinthiens qui avaient commis la mutilation des hermès pour dissuader les Athéniens d'attaquer Syracuse, leur colonie.

Selon Plutarque (*Nicias*, 13, 1), Alcibiade répliqua sur le même terrain, en ayant notamment recours à « d'antiques prophéties » qui auraient permis de connaître la volonté des dieux. Cela

<sup>6</sup> Cf. A. W. Gomme, A. Andrewes, K. J. Dover, *op. cit.*, p. 277-280.

lui permet de défendre son projet en créant une certaine incertitude, même s'il déclara préférer être jugé avant de partir pour la Sicile, conscient qu'il était de ce que son absence permettrait l'accumulation d'accusations calomnieuses. Comme on sait, Alcibiade partit, comme stratège, pour la Sicile, mais, rappelé à Athènes, il a préféré se réfugier dans le Péloponnèse. Il a alors été condamné à mort par contumace, en 415 (Thucydide, VI, 61, 7) et a ensuite, un temps, conseillé les Spartiates contre les Athéniens – mais cela ne relevait pas du commentaire attendu, même si certains candidats avaient bien connaissance de tels faits.

Ce qu'il convenait de souligner – et qui est apparu dans la totalité des copies dont les candidates et candidats avaient préparé la question avec quelque sérieux – était le fait que, dans la logique comportementale et délibérative des Athéniens certains faits ne semblaient pas relever d'une simple responsabilité humaine due à un complot ou d'une réaction humaine à un projet humain jugé malvenu – tel que celui d'Alcibiade. Car les Athéniens avaient un grand souci de connaître la volonté des dieux de manière à agir en conséquence.

### III) Un souci marqué de connaître la volonté des dieux pour agir en conséquence

Comme les ressortissants des autres communautés grecques de l'époque classique, les Athéniens souhaitent discerner les possibilités qu'offre l'avenir pour mener une action offrant les plus grandes chances de succès en fonction de ce que les dieux font savoir. Plutarque fournit en ce domaine de multiples indications (*Nicias*, 13, *passim*). Les données sont complexes et font allusion à plusieurs manières de tâcher de discerner l'avenir : l'interprétation de présages, des prophéties, un oracle.

#### A) L'interprétation de présages (signes, sêmeia, singulier sêmeion, mot neutre)

##### 1) Des signes recherchés par des spécialistes

Il est fait mention (*Nicias*, 13, 1) de ce que des « prêtres fournirent beaucoup d'indications contraires à l'expédition ». Les prêtres sont les *hiereis* (singulier *hiereus*) et les candidates et candidats étaient bienvenus à expliciter le terme, qui n'avait pas été indiqué à dessein, et qui désigne un individu qui est en contact avec le sacré (qualifié de *hieros* ; au neutre substantivé un *hieron* est un sanctuaire). La prêtresse d'Athéna mentionnée plus loin (13, 6) est une *hiereia* (pluriel *hiereiai*).

C'est vraisemblablement à l'occasion de sacrifices sanglants alimentaires que les prêtres estiment avoir pris connaissance de signes négatifs, en examinant les entrailles de victimes par hiéoscopie, examen des parties les plus sacrées (*hiera*) des animaux sacrifiés où est censée s'exprimer la volonté des dieux ; plus précisément on parle d'hépatoscopie quand il s'agit de procéder à l'examen des lobes du foie (le mot *hèpar*, génitif *hèpatos*, désigne le foie). Les candidates et candidats pouvaient renvoyer aux pratiques de ce genre utilisées sur un champ de bataille, par exemple à Platées en 479 selon Hérodote, ou lors de l'expédition des Dix-Mille (401-399) racontée par Xénophon dans *Anabase*. Xénophon souligne le fait qu'il est personnellement compétent dans la lecture des signes donc apte à contrôler des prêtres qui sinon pourraient prétendre avoir discerné des signes en accord avec leurs préférences humaines et en se prévalant de leur expertise prétendue.

##### 2) Un signe divin envoyé aux Athéniens

Un autre présage mentionné se tire, d'après Plutarque (*Nicias*, 13, 6) du nom de la prêtresse appelée à Athènes à la suite d'un oracle (procédure complexe réputée être fondée sur la science du dieu) : le nom de la prêtresse Hèsychia, « Tranquillité » [terme comportant un -l-redoublé que de multiples candidats n'ont pas su recopier correctement], que les Athéniens ont été invités à chercher hors d'Athènes, est censé avoir valeur de présage (*nomen omen*, « le nom est un présage », dit-on en latin) :

« elle s'appelait Hèsychia [Tranquillité] ; par ce nom, le dieu [*to daimonion*] semblait conseiller à la cité de conserver sa tranquillité pour le moment. »

La prêtresse en question vient de Clazomènes, cité ionienne d'Asie Mineure, censément « colonie » des Athéniens comme on a dit. Donc elle est digne de confiance. L'interprétation qu'appelle son nom est analogue à celle du nom de la Pythie de 480 qui, alors, rendit deux oracles successifs aux Athéniens et permit à Thémistocle d'interpréter la « muraille de bois » qui devait sauver Athènes face aux Perses comme étant la flotte (victorieuse dans les eaux de Salamine, comme chacun sait). Cette Pythie s'appelait Aristonikè, « la Meilleure Victoire », selon Hérodote (VII, 140). On a été surpris que si peu de candidats établissent le rapprochement.

### 3) Des signes censément annonciateurs d'infertilité

#### a) Des corbeaux à l'action supposée annonciatrice

Selon Plutarque (*Nicias*, 13, 5) des corbeaux « becquêt[ent] les fruits d'or du palmier » consacré par les Athéniens à Delphes. Ces fruits sont donc détruits par des oiseaux associés à Apollon (et des copies relativement nombreuses ont renvoyé à la place du corbeau dans l'imaginaire celtique ou viking, sans que l'on pût reprocher aux candidates et candidats un rapprochement justifié par le caractère indo-européen des représentations concernées). En l'occurrence un fait spécial, inhabituel donc remarquable est censé annoncer une évolution marquée par la perte de fruits nourriciers : telle est la logique du présage.

#### b) Une auto-castration

L'événement prétendument survenu à Delphes est complété par un acte tout à fait remarquable indiqué par Plutarque, *Nicias*, 13, 3-4 :

« à l'autel des douze dieux, un homme avait soudain sauté sur cet autel, puis, s'y étant installé à califourchon, s'était émasculé au moyen d'une pierre. »

On a rappelé l'emplacement de l'autel. En termes généraux, une action suicidaire de la collectivité, empêchant sa perpétuation, semble ainsi annoncée. De fait, les Athéniens ont essuyé des pertes considérables en Sicile : Thucydide et surtout, ici, Plutarque connaissent la suite or, en Sicile, en 413, les Athéniens perdent 200 trières et 12 000 citoyens. Pour Thucydide (VII, 87, 5), c'est là que le destin d'Athènes bascule. Une amputation volontaire, sur un autel consacré aux douze dieux, d'organes de reproduction, peut aisément être interprétée *a posteriori* comme ayant annoncé, à échelle réduite, l'amputation des moyens humains de la cité en raison d'une décision collective des citoyens.

Mais ici – et de tels éléments d'érudition n'étaient pas attendus des candidates et candidats, dont certains ont cependant su évoquer Attis, modèle mythologique des Galles –, on doit relever que, même si Philippe Borgaud déclare (*La Mère des dieux : de Cybèle à la Vierge Marie*, Paris, 1996, p. 200, n. 48) : « On ne peut rien tirer de Plutarque, *Vie de Nicias*, 13, 2, mentionnant l'autocastration, en 415, d'un forcené sur l'autel des douze dieux », on n'est pas astreint à suivre une telle appréciation. Au contraire, dira-t-on, on tient là un de ces multiples passages des textes anciens qui méritent encore d'être expliqués. Or il est clair que l'individu qui se châtré à l'autel des *Dodekatheoi* agit comme un Galle qui se consacre à Cybèle (sur les Galles cf. e. g. Th. Heinze, « Galli », *Brill's New Pauly*, vol. 5, Leyde, 2004). Or un sanctuaire de Cybèle qui était en service entre la fin du VIe et la fin du Ve s. et qui paraît être l'un des plus anciens lieux de culte métroriques de Grèce a été découvert au Nouveau Phalère, en banlieue d'Athènes<sup>7</sup>. Ce sanctuaire dédié à Cybèle a été mis au jour sur l'avenue du Céphise et on y a trouvé un mur de péribole polygonal qui délimitait un espace d'environ 30 m x 27 m contenant six *naiskoi* – un avec des statues et les autres sans –, des statues votives, des bases de statues, de nombreuses figurines et de la céramique. Pour ce qui nous retient, une statue de Cybèle dédiée par Hipparète, femme d'Alcibiade, revêt le plus grand intérêt. Une telle consécration signifie que, dans le cadre d'un culte établi en Attique, Cybèle pouvait être sollicitée par l'entourage d'Alcibiade de façon à favoriser sa politique. L'individu mentionné par

<sup>7</sup> Cf. M. Petritaki, « Προσπαθεια ανασυνθεσης του αρχαιολογικου τοπιου στην ευρυτερη περιοχή του Πειραια βασει των νεων ανασκαφικων δεδομενων », dans V. Vassilopoulou, S. Katsarou Tzeveleki [éd.], *Απο τα Μεσογεια στον Αργοσαρωνικο. Β' Έφορεια Προϊστορικων και Κλασικων Αρχαιοτητων. Το εργο μιας δεκαετιας, 1994-2003. Πρακτικα Συνεδριου Αθηνα, 18-20 δεκεμβριου 2003*, Markopoulo, 2009, p. 451-480.



Plutarque pourrait donc être un personnage dont l'acte viserait à favoriser l'expédition de Sicile. Mais un contre-feu disposé par les ennemis d'Alcibiade a pu consister à s'indigner de la nature du procédé, et c'est cette version qui a inspiré l'écrit de Plutarque. On ne détaillera pas davantage la discussion, en particulier en se demandant si l'acte pouvait être jugé malvenu parce que Cybèle ne faisait pas partie des douze dieux majeurs des Athéniens et parce que l'autel était inapproprié de ce fait. Car [Plutarque], *Vie des dix orateurs*, 842f, mentionne un personnage qui s'assoit nu sur l'autel de la Mère des dieux en 345 a. C., en signe de protestation contre un méfait subi et on pourrait se demander si l'autel de Cybèle situé près de la Boulè – plus approprié pour un acte de dévotion à Cybèle – serait devenu accessible entre 415 et 345, ou s'il n'était accessible qu'aux citoyens, l'homme auto-castré de 415 n'ayant pas été de statut civique.

Mais ce sont aussi des éléments beaucoup plus accessibles dans l'historiographie francophone qui méritaient d'être relevés. Car Plutarque fait mention des Adonies de façon assez développée.

### c) Les Adonies

Plutarque nous dit ceci (*Nicias*, 13, 10-11) :

« La date même du départ de la flotte causa aussi des craintes secrètes à beaucoup de gens ; car les femmes célébraient alors les fêtes d'Adonis : en maint endroit de la cité, des images [*eidôla*] d'Adonis étaient exposées, autour desquelles les femmes accomplissaient des rites funèbres et se frappaient la poitrine. En conséquence, ceux qui tenaient compte de coïncidences de ce genre se désolaient et redoutaient que ce grand déploiement de forces, d'une splendeur et d'un éclat si brillants, ne fût voué à un prompt dépérissement. »

Le même savant antique ajoute des précisions dans la *Vie d'Alcibiade* (18, 5), en spécifiant que « les femmes exposaient en beaucoup d'endroits des images figurant des morts qu'on emporte en terre, et imitaient les rites des funérailles en se frappant la poitrine et en chantant des hymnes funèbres » et, parmi les études modernes, ce sont notamment des analyses de Marcel Detienne (*Les Jardins d'Adonis*, Paris, 1972, rééd. 1989) qui ont éclairé de tels rites et dont les candidates et candidats ont parfois en effet su utiliser le travail.

Les Adonies sont une célébration de la mort d'Adonis par les femmes qui pleurent et se lamentent ; le culte, d'origine syrienne, a sans doute été importé à Athènes au Ve siècle ; les « jardins d'Adonis » que l'on constitue pour célébrer Adonis sont vite fanés ; les fêtes ont en conséquence pu être considérées rétrospectivement comme de mauvais augure pour le départ de l'expédition.

On pouvait notamment retenir ici que la mort d'Adonis est célébrée par des jardinets éphémères, vers le 20 juillet ; Platon parle de ces fêtes dans le *Phèdre* (276b), en opposant jardins d'Adonis durant huit jours et céréaliculture de huit mois se plaçant entre les semailles de Pyanopsion (octobre) et la célébration des récoltes à venir en Thargélion (mai). Les Adonies sont une sorte de « violence faite à la nature » (M. Detienne, *op. cit.*, p. 197). Une connotation négative leur est donc attachée, qui explique leur valeur chez Plutarque, *Nicias*, 13, 10-11. Et comme les Adonies sont un rituel pratiqué par des femmes, les candidates et candidats ont pu évoquer la « citoyenneté culturelle » (François de Polignac) de nombreuses femmes grecques.

Mais ce sont aussi des éléments relevant de la divination prophétique qui sont mentionnés.

### B) Divination prophétique

Selon Plutarque (*Nicias*, 13, 1),

« Alcibiade, qui avait à son service d'autres devins, annonçait d'après d'antiques prophéties qu'une grande gloire viendrait de Sicile aux Athéniens ».

Présages, prophéties – comme oracles – sont censés concourir à la manifestation de la réalité future et qu'ils entrent en contradiction apparente s'explique, aux yeux des dévots, par le manque de perspicacité des hommes. En l'occurrence, il existe des recueils de prophéties, par exemple celui de Musée (constitué par Onomacrite selon Hérodote, VII, 6, 3). De tels

recueils peuvent relever du secret d'État et Cléomène Ier, roi de Sparte, se serait emparé de prophéties conservées sur l'Acropole à Athènes (Hérodote, V, 90), lors de son expédition de 510.

Recourir à des prophéties préexistantes dont on fait l'application appropriée pour appuyer tel ou tel projet n'est pas rare et les candidates et candidats pouvaient renvoyer à tel ou tel cas (par exemple à la façon dont, vers 400-398, Agésilas fut choisi comme roi de Sparte à l'instigation de Lysandre d'après Xénophon, *Helléniques*, III, 3, 1-3).

La variété des sources de production caractérise non seulement la divination prophétique mais aussi la divination oraculaire.

### C) Divination oraculaire

C'est dans un *manteion*, un sanctuaire où se pratique la *manteia*, la divination, qu'agit un ou une *mantis*, aux fonctions de devin. Un oracle (au sens d'avis oraculaire) s'appelle un *chrèsmos* (pluriel *chrèsmoi*, nom masculin). Le terme *manteion* peut aussi revêtir ce sens.

#### 1) L'importance du sanctuaire oraculaire de Delphes

La **source oraculaire** ordinaire à Athènes est le sanctuaire apollinien de **Delphes**, dont la prêtresse, la Pythie, profère des sons interprétés par des exégètes. Apollon est *Loxias*, « Oblique », en ce sens que ses oracles sont souvent ambigus. Cette ambiguïté permet qu'après-coup l'oracle paraisse ne pas avoir eu tort et l'importance du sanctuaire oraculaire de Delphes pour les Athéniens est implicite ici chez Plutarque, dans un passage (*Nicias*, 13, 5-6) qui montre l'existence d'offrandes athéniennes à Delphes (après les combats des guerres médiques de 490 [Marathon], 480 [les Thermopyles, Salamine], 479 [Platées, Mycale]), d'ailleurs attestées par l'archéologie. Delphes est un sanctuaire de Phocide (à l'ouest de la Béotie) réputé pour sa richesse (déjà évoquée dans l'*Hymne homérique à Apollon*, d'époque archaïque). C'est au pied d'un palmier qu'Apollon est censé être né, de Létô, à Délos. Cela explique la nature de l'offrande en forme de palmier consacrée par les Athéniens et mentionnée ici par Plutarque. Le monument évoqué (signalé par Pausanias dans sa *Périégèse*, X, 15, 4-5, au IIe s. p. C.) porte le n° 420 sur le plan de l'École française d'Athènes (qui fouille à Delphes comme à Délos) : les candidates et candidats n'étaient évidemment pas censés donner la précision !

Des restes de la base ont été trouvés, tout près de l'angle nord-est du temple d'Apollon. L'offrande commémore en fait une victoire navale et terrestre remportée sur les Perses par l'Athénien Cimon vers 469-466, près du fleuve Eurymédon (en Pamphylie, côte sud de l'Asie Mineure)<sup>8</sup>. D'après Cléitodémos, atthidographe (historien d'Athènes) du IVe s. a. C. suivi par Pausanias, l'action de corbeaux – censée porter un message négatif aux Athéniens selon Plutarque – aurait été réelle.

« Mais on disait que c'était là une fable inventée par les Delphiens à l'instigation des Syracusains. »

Il est remarquable que Plutarque, lui-même prêtre à Delphes, évoque ici (*Nicias*, 13, 6) la possibilité d'une action propagandiste venue de Delphes. Hérodote rapporte le cas d'une Pythie corrompue par le roi de Sparte Cléomène Ier, qui lui fait dire que son collègue à la royauté Démarate est un fils illégitime et qui obtient ainsi sa déposition (en 491-490 ; à terme, c'est aussi la prophétesse Périalla qui est évincée de sa fonction, quand les faits sont découverts, selon Hérodote, VI, 64-66). Donc des manigances humaines pourraient se produire à Delphes et déformer le message du dieu ; l'indication de Plutarque n'est pas foncièrement singulière.

#### 2) Un oracle vraisemblablement pythique (ou delphique si l'on préfère)

Un autre oracle est mentionné par Plutarque (*Nicias*, 13, 6), selon lequel les Athéniens sont invités à quérir une prêtresse d'Athéna à Clazomènes. La puissance divine est anonyme et l'origine de l'oracle est indéfinie. Mais le propos suppose que le conseil soit bienveillant. On peut présumer que l'oracle qui guide vers le présage soit censé avoir été formulé de son propre

<sup>8</sup> J.-F. Bommelaer et D. Laroche (dir.), *Guide de Delphes. Le Site*, Paris, 2015, p. 221-222.

mouvement (*automatèn, automati* ou *automatôs*) par un sanctuaire oraculaire d'un dieu présumé favorable, qui serait Apollon, ancêtre des Ioniens, donc des Athéniens et des Clazoméniens. On considère généralement que ce serait un oracle de Delphes, d'ailleurs catalogué comme tel par Parke et Wormell<sup>9</sup>, qui indiquent que le même oracle est cité ailleurs chez Plutarque (*Moralia*, 403b), où la prêtresse est dite d'Érythrées.

Mais d'autres sanctuaires oraculaires sont utilisés, par exemple celui de Zeus à Dodone ou celui de Zeus à Olympie et, en l'occurrence, celui d'Ammon.

### 3) Une consultation d'Ammon

Ici nous voyons qu'un recours est pratiqué à l'Ammonion (sanctuaire d'Ammon) de Siwah (ou Siwa ou Siouah, à l'ouest de l'Égypte). Il était bienvenu de signaler que cet oracle peut être consulté par des Grecs et, par exemple, qu'au début du IV<sup>e</sup> siècle il a été consulté par le Spartiate Lysandre (le vainqueur d'Aigos Potamoi en 405), désireux d'y trouver une caution qui lui aurait permis de rendre la royauté élective à Sparte, à son profit. On trouve des indications sur cela chez Plutarque, *Vie de Lysandre*, 25, où on voit que les desservants de l'oracle refusent de se laisser corrompre et vont dénoncer la tentative de Lysandre à Sparte, sans être crus.

En 415, des envoyés spéciaux sont dépêchés à Siwah par Alcibiade, sans doute dans le cadre de ses fonctions de stratège, au nom de la cité (fait que semble indiquer le mot *theopropoi* utilisé par Plutarque, *Nicias*, 13, 2). Des ambassadeurs chargés d'une mission religieuse sont souvent appelés des théores et le rôle prêté ici aux *theopropoi* d'Athènes est analogue à celui des Pythiens (*Pythioi*), émissaires d'un roi de Sparte qui consultent l'oracle de Delphes pour son compte (et que mentionne Hérodote, VI, 57).

En l'occurrence, Alcibiade agit vraisemblablement dans le cadre de ses fonctions pour consulter un oracle... tant que la cité lui fait confiance.

## Conclusion

On pouvait, en relevant les réticences de Thucydide à évoquer les logiques religieuses, souligner que cet auteur ne mentionne les manifestations des croyances que dans leurs effets sur les actes, notamment politiques et militaires, à la différence d'Hérodote ou de Xénophon qui admettent une logique religieuse des événements fondée sur la volonté des dieux, et sur la prise en compte de cette volonté (exprimée de diverses manières, présages, prophéties ou oracles) par les hommes.

D'un point de vue moderne, le récit de Thucydide peut ainsi paraître constituer une leçon pour la postérité, pour laquelle il dit vouloir constituer un *ktêma es aiei*, une « acquisition pour toujours » (I, 22, 4), permettant notamment de prendre conscience de l'inéluctable décadence des empires, idée qu'il prête à Périclès lui-même (II, 64, 3). Ici sont présentés les prolégomènes du désastre en Sicile, mais après leur défaite de 413 les Athéniens résistent encore plus de huit ans à la pression de Sparte et de ses alliés désireux de profiter de leur affaiblissement (de 413 à 405, date d'Aigos Potamoi, défaite suivie de la capitulation en 404), et cette longue résistance après même la catastrophe de Sicile peut retenir Thucydide de voir dès 415 un tournant radical voulu par les dieux. Mais si Athènes échoue finalement c'est, d'après le récit de Xénophon dans les *Helléniques*, parce que les Spartiates savent faire appel aux dieux alors que les Athéniens, eux, n'agissent pas ainsi de façon systématique<sup>10</sup>. Il demeure que le comportement collectif des Athéniens qui, en 415, et d'après Plutarque, aurait été caractérisé par bien des atteintes au respect dû au dieu pourrait simplement paraître aux

<sup>9</sup> H. W. Parke et D. E. W. Wormell, *The Delphic Oracle*, Oxford, 1956, II, oracle n° 166.

<sup>10</sup> N. Richer, « Pourquoi Sparte a vaincu Athènes en 404. Les pratiques sociales et militaires traduisant une influence sur l'action d'autrui mentionnées par Xénophon dans le début des *Helléniques* », dans G. Cuniberti (éd.), *Dono, controdono e corruzione. Ricerche storiche e dialogo interdisciplinare*, Alexandrie [d'Italie], 2017, p. 71-99.

modernes comme étant le fruit d'une action désordonnée, mais il était soumis à une interprétation religieuse par la plupart des anciens.

Ainsi, à la différence du propos de Thucydide, le discours de Plutarque est construit pour donner une cohérence globale aux événements, en y intégrant des éléments qui relèveraient de la volonté des dieux ou de leur souhait d'orienter la réflexion et l'action des hommes. Les trésors d'érudition qu'il déploie sur l'imaginaire des Athéniens s'inscrivent de la sorte pleinement dans une histoire des représentations du monde, du *kosmos*.

## INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

### Interrogation d'histoire

- **SÉRIE : Sciences Humaines**
- **Épreuve orale**

Nombre de candidats interrogés (ép. Orale) : 42

*Membres du jury : Nicolas RICHER, Lucie MALBOS, Philippe RYGIEL*

### Conditions matérielles

Après une session sans oraux en raison de la pandémie en 2020, après une année 2021 marquée par des restrictions sanitaires (et l'absence du public) lors des oraux, et après une session qui s'est déroulée normalement en 2022, celle de 2023 a elle aussi été caractérisée par des conditions matérielles que l'on dira ordinaires.

Si le service administratif déploie des prodiges d'ingéniosité pour permettre aux candidates et candidats admissibles à l'ENS de Lyon de se présenter non seulement aux oraux qu'elle organise mais aussi à des oraux organisés dans d'autres établissements, tout n'est pas toujours possible. Telle est sans doute la raison des quatre absences constatées (de la part de candidates et candidats qui avaient heureusement prévenu de leurs intentions), telles que sur les 46 historiens-géographes admissibles, 42 se sont présentés à l'épreuve orale d'histoire ; 24 ont été retenus sur la liste principale des admis (aux côtés de 13 philosophes). On rappellera ici que si l'absence d'une note n'est pas éliminatoire (contrairement à ce qui peut être le cas dans le cadre d'autres concours, comme l'agrégation), il est périlleux de compter exceller suffisamment dans des disciplines autres que celles de sa spécialité pour être reçu sans avoir subi une des deux épreuves de spécialité – *a fortiori* les deux.

Chaque candidat tire au sort une paire de sujets, dont chacun relève de l'une des trois questions figurant au programme. Il doit choisir entre ces deux sujets celui qu'il traite et, pour préparer son exposé, il dispose d'une durée d'une heure.

Dans la salle de préparation sont disposés des ouvrages qui peuvent rendre des services, tels que des atlas ; leur liste est indiquée sur le site de l'ENS de Lyon à la rubrique « Informations pratiques », dans un fichier intitulé « Liste des usuels ». On rappellera que des dictionnaires de langue peuvent comporter certaines indications tout à fait propres à retenir l'intérêt d'historiens. Car ce sont tous les usuels qui peuvent être consultés – si on juge en avoir le temps – lors de chaque épreuve, quelle qu'en soit la nature. La nature des usuels mis à disposition diffère selon les séries du concours.

Dans la salle de préparation sont aussi disposées des cartes correspondant aux questions du programme d'histoire ; leur équivalent est affiché dans la salle d'interrogation de façon à permettre aux candidates et candidats de situer les lieux dont ils parlent.

L'exposé est d'une durée de vingt minutes ; il est suivi de questions pendant une dizaine de minutes.

### Exigences à satisfaire

On trouvera dans le rapport de la session 2022 l'explicitation d'un certain nombre d'exigences. On rappellera donc brièvement ici qu'un sujet doit être défini en introduction, que les sources permettant de le traiter peuvent être évoquées (en particulier en histoire ancienne et en histoire médiévale), que l'axe d'étude que l'on se propose de suivre doit être explicité (la réflexion dont il doit faire l'objet est essentielle pour éviter les dérives hors du champ voulu), que le plan annoncé doit être effectivement suivi, que le propos doit être clair, que les notions de base

doivent être maîtrisées (le sacrifice grec, la vassalité, la révolte), que la chronologie doit être connue – comme l'espace considéré.

On insistera ici sur le fait que s'accorder un temps de réflexion préliminaire sur le sujet tel qu'il est proposé entraîne des conséquences sur le développement et peut mener à éviter des confusions et des considérations éloignées du sujet (les « conséquences des raids vikings » ne sont par exemple pas les « évolutions des raids vikings »). Souvent, en outre, les connaissances ne manquent pas, mais elles gagneraient à être organisées et problématisées d'une manière qui explicite l'orientation donnée au sujet ; cela permettrait d'éviter l'écueil de propos parfois trop descriptifs (un sujet tel que « Les grands sanctuaires grecs » doit amener non pas une énumération brute de monuments mais une évocation des actes accomplis par des hommes qui se déroulent en ces lieux et de la logique fondant ces actes). Un entraînement aussi intense que possible en ce sens ne peut manquer d'être fructueux.

Selon le type de sujet le propos peut amener à traiter de l'apport des différents types de sources, archéologiques ou textuelles, particulièrement en histoire ancienne et en histoire médiévale. S'y référer permet d'aborder des aspects concrets, sur lesquels les candidates et candidats sont généralement peu diserts (quels matériaux permettent de construire un bateau ou plus largement quelles ressources sont utilisées pour organiser une expédition guerrière, etc.). Les difficultés posées par leur analyse doivent être connues (certains auteurs peuvent être de parti pris ou ne s'intéresser qu'à certains aspects des événements) et il est bon d'avoir à l'esprit les éléments d'une chronologie permettant de discerner nettement l'évolution d'un phénomène (politique, social, économique, religieux, etc.) ; il faut aussi savoir exposer l'importance de certains lieux (Delphes) ou de certains acteurs majeurs (Rollon) – et leurs raisons d'agir – ; parfois aussi c'est un bilan à un moment donné qui peut faire l'objet d'une réflexion, etc.

La conclusion doit éviter de reprendre longuement des propos déjà tenus. Elle peut les récapituler pour dessiner fermement une évolution ou situer les faits mentionnés dans un mouvement d'ensemble qui les englobe, par exemple. Au cours de l'exposé – comme lors de l'entretien qui suit –, il est bienvenu de savoir aller à la carte affichée pour situer précisément les espaces dont on parle. Il semble à cet égard que les cartes affichées en salle de préparation et en salle d'interrogation aient été assez largement sous-utilisées (peut-être parce que l'entraînement en ce domaine est malaisé à mettre en œuvre ?), alors que, dans bien des cas, elles auraient nourri l'exposé ; dans certains cas avoir examiné à l'avance (même rapidement) les cartes de la salle de préparation aurait permis d'éviter des incongruités concernant la localisation de régions, de fleuves, de villes, de sanctuaires.

Il est usuel que, après une interrogation portant sur divers points liés à l'exposé, d'autres faits soient abordés par les membres de la commission, en relation avec les deux questions du programme dont l'exposé ne relevait pas. Ce moment est parfois périlleux, en particulier quand un candidat, sans doute désireux de faire bonne impression, s'essaie à mentionner des historiens contemporains dont visiblement il ignore en fait les travaux – voire le nom correct : « Il vaut mieux ne pas citer des auteurs dont on ne connaît rien », était-il dit en 2022.

En 2023, 16 candidates et candidats ont choisi l'histoire ancienne, 20 l'histoire médiévale, 6 l'histoire contemporaine.

On trouvera dans les tableaux d'ensemble du concours le détail des notes qui ont été attribuées à l'occasion de l'épreuve orale d'histoire. La moyenne de l'épreuve, de 12,78/20, résulte de notes échelonnées entre 05,5 et 20. 22 notes ont été supérieures ou égales à 14/20 (14 étant supérieures ou égales à 15,5). Ces résultats traduisent la qualité des oraux qui généralement, sur le fond ou sur la forme, étaient plutôt satisfaisants.